

Le foot reprend ses droits fin juillet

Le championnat national de football va reprendre fin juillet et les entraînements débiteront cette semaine, a indiqué, mardi à Rabat, le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othmane El Ferdaous.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9049

Mercredi 24 Juin 2020

Marocains du monde bienvenue chez vous

Sans l'opération Marhaba

Une décision prudente et judicieuse selon le président du gouvernement d'Andalousie



Le gouvernement appelé à interagir en permanence avec les propositions des députés



Page 2

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants loue le don Royal aux pays africains



Choukrane Amam : Les relations maroco-africaines ne sont pas basées sur la rhétorique émotionnelle ou les messages diplomatiques

Page 2

Réapparition de cas Covid dans plusieurs régions classées en zone 1



Page 3

Accélération de l'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger



Nasser Bourita : Programmation de 30 vols entre les 21 et 27 juin pour le retour de 4.644 concitoyens se trouvant dans 17 pays

Page 5

Page 4

Habib El Malki se réunit avec les présidents des groupes et groupement parlementaires

Le gouvernement appelé à interagir en permanence avec les propositions des députés

Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a tenu lundi 22 juin, une réunion avec les présidents des groupes et du groupement parlementaires consacrée aux travaux de ladite Chambre.

S'agissant du contrôle parlementaire, les participants ont mis en avant le bilan positif des travaux des commissions permanentes qui se sont penchées, à travers leurs réunions, sur plusieurs questions et préoccupations de la société sur les plans social, économique et sécuritaire. Ils ont également passé en revue le rythme des travaux et leurs perspectives ainsi que les initiatives visant à les enrichir aussi bien au niveau législatif que de contrôle de l'action gouvernementale.

La réunion a également examiné le programme des prochains travaux de la Chambre au niveau de l'organisation des séances hebdomadaires de questions orales.

Dans ce sens, ils ont mis l'accent sur l'importance des problèmes actuels que notre pays connaît et les développements successifs et émergents liés à la pandémie de Covid-19 et à l'état d'urgence sanitaire, soulignant la nécessité et l'importance de l'institution parlementaire en tant qu'espace prioritaire où l'on débat des préoccupations des citoyennes et des citoyens. Ils ont également insisté



sur davantage de mobilisation pour poursuivre l'effort national, tout en appelant le gouvernement à interagir de façon permanente et avec diligence avec les demandes et propositions des représentants de la nation dans un climat ca-

ractérisé par la coopération entre les deux institutions au service de l'intérêt suprême du pays.

La réunion a également débattu de la question des mesures de prévention en vigueur et de l'approche progressive

adoptée en ce qui concerne la présence des parlementaires aux activités et séances publiques, ainsi que l'organisation de séances hebdomadaires et la prise de décisions conformément à une approche participative.

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants loue le don Royal aux pays africains

Choukrane Amam : Les relations maroco-africaines ne sont pas basées sur la rhétorique émotionnelle ou les messages diplomatiques



Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Choukrane Amam, a salué l'initiative Royale d'envoyer des aides médicales à un certain nombre de pays africains.

« Cette initiative confirme que les relations entre le Maroc et les pays africains frères ne sont pas basées sur la

rhétorique émotionnelle ou les messages diplomatiques. Au contraire, elles sont plus profondes que cela. Ce sont des relations pratiques, que ce soit dans leur dimension humaine ou socioéconomique. Elles sont l'incarnation des relations gagnant-gagnant sur lesquelles notre pays met l'accent », a soutenu le président du Groupe socialiste lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants tenue lundi dernier.

Choukrane Amam a également évoqué la question des Marocains bloqués à l'étranger depuis le début de la pandémie. A cet égard, il a souligné que le traitement de ce dossier par le ministère des Affaires étrangères a été entaché d'ambiguïté depuis le début, « ce qui a accru les souffrances de ces Marocains », appelant le ministère à communiquer plus en ce qui concerne ce dossier.

S'agissant de l'opération Marhaba 2020, le président du Groupe socialiste a souligné que la réponse du chef de la diplomatie marocaine à propos de l'annulation de cette opération cet été, tout

en ouvrant la voie au retour des immigrés marocains à leur pays, comportait une contradiction, appelant le ministre à présenter une vision claire définissant ce que le ministère entend faire dans l'avenir. "Il faut mettre en place un agenda clair pour que les citoyens marocains sachent ce qui les attend", a-t-il mis en exergue.

Il convient de rappeler que Nasser Bourita avait annoncé lors de cette séance l'annulation de l'opération Marhaba 2020, tout en affirmant que les Marocains pourraient retourner dans leur pays, mais ce retour est lié, selon le ministre, à des préalables comme l'ouverture des frontières internationales ou l'évolution de la pandémie au niveau international et national ou la soumission aux protocoles sanitaires mis en place par les autorités marocaines.

Il y a lieu de préciser que le Groupe socialiste a déjà adressé une question orale à Nezha El Ouafi, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger,

chargée des Marocains résidant à l'étranger, sur le sort de l'opération Marhaba 2020.

Le Groupe socialiste a considéré que « pendant chaque saison estivale, le Maroc enregistre le retour de millions de membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans le pays pour rendre visite à leurs familles, mais cette année, au vu de la pandémie du Covid-19 qui a frappé la plupart des pays du monde dont le Maroc, la décision a été prise de fermer les frontières aérienne, terrestre et maritime jusqu'à ce jour pour endiguer la propagation de cette pandémie ».

En ce sens, il a averti que, vu le retard enregistré dans le démarrage de cette opération, « des questions des citoyens et de leurs familles fument sur la possibilité d'ouverture ou non des frontières au cours de cet été ». Raison pour laquelle le Groupe socialiste a interpellé la ministre déléguée sur les mesures de prévention qui vont être prises en cas d'organisation de cette opération cette année.

Réapparition de cas Covid dans plusieurs régions classées en zone 1



Le spectre de la zone 2 planerait-il sur les provinces récemment classées en zone 1 ? En partant du principe que l'évaluation de la situation épidémique de chaque province est hebdomadaire, il reste à espérer que les récents chiffres annoncés par le ministère de la Santé ne soient qu'un sursaut ponctuel. Car sur les 92 nouveaux cas de Covid-19 recensés mardi à 10h, portant le cumul à 10.264 dont 1592 cas actifs, la majorité a été détectée dans des provinces et préfectures relevant de la première zone.

A commencer par Casablanca-Settat. Moins de 12 heures après s'être réjoui de l'absence de nouvelles infections dans la région aux 30 % de cas à l'échelle nationale (3.037), sept nouvelles contaminations y ont été recensées, 14 à Fès-Meknès et Laâyoune-Sakia El Hamra et 11 à Rabat-Salé-Kénitra. Dès lors, les habitants de ces régions peuvent-ils craindre le pire, à l'instar des habitants de Kénitra, ou encore ceux de la ville allemande de Gütersloh qui vont devoir se reconfiner malgré eux ? Ce n'est pas aussi simple que cela.

A dire vrai, ces nouveaux cas sporadiques apparus dans la zone 1 étaient prévus. De plus, on est loin des centaines de cas recensés la semaine dernière dans la région de Kénitra et des 1500 contaminations en Allemagne. Donc pour l'instant, à moins que les chiffres explosent, on ne s'achemine pas vers un scénario catastrophe. Mais vous en conviendrez, avec le nouveau coronavirus, on ne peut être sûr de rien. La vérité d'aujourd'hui n'est pas forcément celle de demain. En tout cas, du côté du ministère de la Santé, on voit l'avenir en rose enfin en vert. Bref, on se comprend. En effet, Khalid Ait Taleb, le ministre de tutelle, a exposé devant la Chambre des représentants un plan dit « stratégique » afin d'accompagner le déconfinement progressif et la levée de l'état d'urgence sanitaire. Objectif : diminuer l'impact de la propagation du virus à court terme. Un plan basé sur cinq piliers qui inclut la possibilité d'un retour au confinement sanitaire en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Un plan stratégique de déconfinement

Le premier fondement dudit plan repose sur un renforcement massif des analyses en laboratoire au niveau des secteurs de production. Mais pas n'importe lesquels. Il s'agit en particulier de ceux ayant un lien direct avec le citoyen comme les transports en commun (chauffeur de taxi). Le but étant d'atteindre un million 915 mille tests de diagnostic d'ici fin juillet. Le second fondement prône l'accompagnement des entreprises pour la promotion des mesures de santé, de sécurité et de prévention associées à leurs activités économiques. Le suivi des stocks de

médicaments, de produits pharmaceutiques et de fournitures est le troisième pilier du plan. Concrètement, il s'agit de préserver les stocks dans les hôpitaux publics dans l'optique de préparer la levée totale du confinement et l'afflux de nouveaux patients autres que les Covid+. Enfin, le ministère de la Santé envisage un redéploiement des professionnels recrutés au sein des équipes d'intervention dans les activités de santé du Covid-19. Sans oublier une intensification des opérations de sensibilisation quant aux mesures de santé et de sécurité dont le port du masque et la distanciation sociale.

C.C



92 nouveaux cas (10.264), 18 rémissions (8.384) et aucun décès (214)

Distribution de cahiers de soutien pédagogique

La Direction provinciale de l'éducation nationale à Essaouira a annoncé, lundi, avoir distribué des cahiers de soutien pédagogique à 12.319 élèves dans des établissements scolaires en milieu rural au niveau de la province.

Ces élèves sont répartis sur 48 établissements scolaires relevant de 18 communes rurales à l'échelle de la province d'Essaouira, a précisé la Direction, notant que ces cahiers concernent les matières des langues arabe et française et des mathématiques.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur provincial de l'éducation nationale à Essaouira, Nouredine El Aoufi Laghzaoui, a souligné que cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts et actions soutenus visant à promouvoir l'équité et l'égalité des chances pour tous les élèves, à travers l'offre de supports pédagogiques aux apprenants qui éprouvent des difficultés à assurer le suivi des cours à distance, l'objectif principal étant de consolider les acquis et de soutenir les apprentissages.

M. El Aoufi Laghzaoui a aussi expliqué que les opérations d'acheminement et de distribution de ces cahiers de soutien ont été menées par la Direction provinciale en étroite coordination avec les autorités locales, avec la contribution des associations des parents et tuteurs d'élèves au niveau des établissements scolaires ciblés et ce, dans le respect total des mesures préventives et de précaution sanitaire pour éviter tout risque de propagation de la pandémie de Covid-19.

Et le responsable provincial d'ajouter que le choix des établissements scolaires concernés par cette action a été opéré sur la base des critères du déficit et de l'emplacement dans une zone éloignée, tout en saluant vivement les efforts déployés par les différents intervenants et acteurs afin d'assurer le succès de cette opération.

Marocains du monde bienvenue chez vous

Sans l'opération Marhaba



L'opération Marhaba n'aura pas lieu cet été. Cette annonce faite lundi par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, lors d'une séance des questions orales à la Chambre des représentants, s'est diffusée comme une traînée de poudre aussi bien dans la presse marocaine que dans les médias espagnols.

Nasser Bourita a expliqué sous la Coupole que l'opération Marhaba dans sa forme habituelle n'a pas été lancée en raison de contraintes objectives liées à la crise sanitaire du Covid-19.

Il a souligné que cette opération qui va au-delà de la simple traversée et englobe des activités culturelles et ludiques, nécessite une préparation dès le mois d'avril, en coordination avec les différentes parties concernées.

« Il est évident aujourd'hui que l'opération Marhaba, telle que nous la connaissons chaque année, n'a pas lieu cet été, vu qu'elle n'a pas été préparée dès le mois d'avril », a-t-il expliqué, selon une dépêche de la MAP.

S'agissant du retour des Marocains résidant à l'étranger, le ministre a affirmé qu'il s'agit d'un processus naturel qui dépendra de l'ouverture des frontières marocaines terrestres et aériennes, des mesures adoptées par les pays de transit, de la situation sanitaire nationale et internationale et du protocole sanitaire que le Maroc adoptera.

Les réactions n'ont pas tardé à fuser. Cette annulation a ainsi été saluée par Juanma Moreno, président du gouverne-

ment d'Andalousie qui l'a qualifiée de décision « prudente et judicieuse du Royaume du Maroc ».

Sur son compte Twitter, Juanma Moreno a souligné que l'Andalousie continuera à « collaborer pour que tout progrès soit réalisé avec toutes les garanties. La priorité est

de protéger la santé de tous ».

Selon l'agence espagnole EFE, le président du gouvernement d'Andalousie avait demandé au chef du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, de prendre « les garanties maximales de santé et de sécurité, bien qu'il ait en premier lieu plaidé pour l'annulation de l'opération » de transit de Détré (Operación Paso del Estrecho).

Certains responsables andalous ont, eux aussi, récemment mis en garde contre l'afflux massif de personnes qui aura lieu si l'opération de transit est maintenue cette année.

A titre d'exemple, le maire d'Algésiras, José Ignacio Landaluce, a fait savoir au ministère de l'Intérieur que « l'opération n'ayant pas eu lieu au cours du mois de juin, les arrivées de juillet pourraient être massives et cela affectera directement la ville ». Pour cela, il a demandé l'appui et la présence de l'armée espagnole durant cette opération qui serait, selon lui, « la plus difficile de l'histoire ».

Pour sa part, la ministre espagnole des Affaires étrangères, de l'UE et de la Coopération, Arancha González Laya, a affirmé hier dans une déclaration à la radio espagnole Onda Cero relayée par l'agence Europa Press, que si le Maroc ouvre ses frontières « des citoyens marocains voudront individuellement retourner dans leur pays » au cours de cet été et « l'Espagne est prête à ce transit ». Cette déclaration de la responsable politique espagnole va dans le même sens que celle faite par Nasser Bourita.

Arancha González Laya a aussi souligné que les frontières du Maroc sont toujours fermées, ce qui, selon elle, est « un exercice de responsabilité ».

La décision du Royaume d'annuler l'opération Marhaba 2020 a été également saluée par le directeur du Centre de coordination des alertes et urgences sanitaires (CCAES), le docteur Fernando Simón. « C'est une mesure très prudente qui est bénéfique pour l'Espagne... Nous devons remercier le Maroc d'être conscient des risques et pour la prudence dont il a fait preuve en prenant cette mesure », a-t-il mis en avant lors de son point de presse quotidien tenu lundi pour présenter l'évolution de la situation épidémiologique dans la péninsule ibérique. Et d'enchaîner : « Je pense que le Maroc nous a rendu service avec cette mesure ».

Selon ce scientifique espagnol, si l'opération avait été maintenue cette année, cela aurait voulu dire que des millions de personnes (Marocains et d'autres nationalités) désireuses de passer leurs vacances au Maroc se seraient regroupées à Algésiras pour prendre les ferries, ce qui « pourrait constituer un problème important » pour l'Espagne.

Il ne faut pas oublier non plus la déclaration récente de la porte-parole du gouvernement espagnol, Maria Jesús Montero, rapportée par Europa Press, laissant entendre que Madrid serait favorable au maintien de cette opération qui est « très importante pour l'Espagne ».

Mourad Tabet



Une décision prudente et judicieuse selon le président du gouvernement d'Andalousie

Accélération de l'opération de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger

Nasser Bourita : Programmation de 30 vols entre les 21 et 27 juin pour le retour de 4.644 concitoyens se trouvant dans 17 pays



Un total de 30 vols ont été programmés entre les 21 et 27 juin pour le rapatriement de 4.644 Marocains bloqués dans 17 pays, sur fond des mesures anti-Covid-19, a annoncé lundi le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants, il a affirmé que ces vols concerneront la Turquie, la Serbie, la Mauritanie, la Tunisie, la Hongrie, l'Autriche, les Emirats arabes

unis, la France, le Portugal, la Suisse, la Pologne, les Pays-Bas, le Sénégal, la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni.

Le nombre de bénéficiaires passera à 4.644 après le 27 juin, contre 3.151 rapatriés depuis le début de l'opération le 15 mai, soit une hausse de 73 %.

A partir du 28 juin, l'opération se poursuivra à destination d'Allemagne, d'Égypte, des pays du Golfe et de Turquie, ainsi que d'autres pays, a-t-il précisé, s'attendant au rapatriement au total de 7.800 ressortissants marocains.

Concernant les pays d'Asie et d'Amérique latine, "une réflexion est en cours" pour la mise en place d'un hub régional pour regrouper les ressortissants marocains, en attendant l'organisation de vols vers le Maroc, a souligné Nasser Bourita.

Par ailleurs, il a affirmé que les avions affrétés par des pays étrangers, tels que le Canada ou les États-Unis, pour le rapatriement de leurs citoyens bloqués au Maroc, seront également exploités pour rapatrier les Marocains bloqués dans ces pays.

Il a aussi relevé que la période de préparation du processus de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger illustre une interaction sérieuse et découle d'une profonde prise de conscience des enjeux liés à sa mise en œuvre, mettant en exergue les difficultés rencontrées par les citoyens bloqués dans des pays étrangers, en cette période de pandémie.

Le responsable gouvernemental a relevé que, suite au lancement de la troisième phase de déconfinement progressif, l'opération de rapatriement a atteint son niveau maximal, notant que des efforts seront entrepris pour accélérer le rythme des opérations, notamment à travers l'exploitation de 100% des capacités d'occupation de l'avion après consultation du ministère de la Santé et de Royal Air Maroc (RAM), ce qui permettra d'augmenter le rythme de rapatriement de près de 50%.

Le ministre a également passé en revue les étapes du processus, soulignant que la mise en œuvre de l'opération de rapatriement a eu lieu dès lors que la situation épidémiologique au Royaume fut sous contrôle et le système de santé renforcé. Ainsi, depuis le 15 mai, 3.157 citoyens ont pu bénéficier de ce processus.

Nasser Bourita a indiqué que ces opérations ont été effectuées selon des spécifications claires et un protocole strict. Il a expliqué à cet effet qu'elles ont été limitées aux citoyens ne résidant pas à l'étranger et ayant quitté le Royaume par le biais d'un visa court-séjour, d'une période n'excédant pas 90 jours, à des fins touristiques, professionnelles, médicales ou familiales, ajoutant que le processus de rapatriement est lié aux capacités matérielles et logistiques disponibles suivant l'évolution de la situation épidémiologique au Maroc, surtout que ces opérations sont à la charge de l'Etat.

Le ministre a affirmé, par ailleurs, que les citoyens en situation fragile sont prioritaires (état de santé, fragilité matérielle ou sociale...), ajoutant que le protocole de retour des citoyens, établi avec la participation de tous les acteurs nationaux, garantissait, jusqu'à présent, le retour des citoyens dans une atmosphère sûre et sans aucune répercussion négative sur la situation épidémiologique au Royaume.

290 de nos concitoyens reviennent des EAU

Quelque 290 Marocains bloqués aux Emirats arabes unis suite à la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes en raison de la pandémie du coronavirus ont été rapatriés, lundi, dans le cadre d'une opération prise en charge par les autorités marocaines.

Dans une déclaration à la MAP, le consul général du Royaume à Dubaï, Abderrahim Rahali, a indiqué que cette opération s'est déroulée dans de "bonnes conditions", faisant état d'une coordination avec les autorités émiraties pour assurer le rapatriement, en toute sécurité, des Marocains bloqués aux Emirats arabes unis depuis mars dernier.

L'opération s'est déroulée dans le respect total des mesures de précaution et du protocole sanitaire en vigueur pour garantir un accueil sécurisé pour ces passagers, a-t-il poursuivi, indiquant que le vol a été opéré par un avion de la RAM à destination de l'aéroport international d'Agadir-Al Massira.

De nombreux rapatriés ont fait part de leur soulagement et de leur joie de regagner la mère patrie et de leur satisfaction, exprimant leurs remerciements à S.M le Roi Mohammed VI pour cette initiative généreuse.

Le gouvernement, conformément aux Hautes orientations du Souverain, a pris en charge tous les frais liés à la mise en œuvre du programme de rapatriement des Marocains bloqués à l'étranger.

Les autorités marocaines prendront également en charge tous les frais liés au logement et aux tests de dépistage au nouveau coronavirus dans le respect le plus strict du protocole sanitaire en vigueur pendant les jours de confinement de ces bénéficiaires au Maroc.

Des centaines de Marocains bloqués à l'étranger ont regagné le Maroc à bord de plusieurs vols en provenance de l'Algérie, de la région espagnole d'Andalousie, de Madrid, de Barcelone et des Îles Canaries, ainsi que d'Istanbul. Ces opérations de rapatriement se poursuivront et devront concerner prochainement d'autres régions et pays.

750 personnes débarquent à l'aéroport Agadir-Al Massira

Quelque 750 Marocains bloqués à l'étranger, suite à la fermeture des frontières aériennes, terrestres et maritimes en raison de la pandémie du Covid-19, ont regagné lundi le Royaume, via l'aéroport Agadir-Al Massira dans le cadre d'une opération prise en charge par les autorités marocaines.

Cette opération a profité notamment aux personnes souffrant de maladies chroniques, les touristes en situation de précarité, outre les enfants et les nourrissons.

Ainsi, 5 avions de la RAM, dont 2 en provenance de Paris, et trois de Tunis, Lyon et Amsterdam, ont atterri à l'aéroport international Agadir-Al Massira, avec à leur bord chacun entre 150 et 151 passagers.

Dès leur arrivée à l'aéroport, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour faciliter les formalités douanières et permettre aux bénéficiaires de cette opération de récupérer leurs bagages de manière fluide et ordonnée, dans le respect total des mesures préventives et du protocole sanitaire en vigueur.

Ces personnes ont embarqué dans des bus à destination d'établissements hôteliers d'Agadir, où elles ont été soumises aux tests de dépistage au nouveau coronavirus (Covid-19) et seront confinées selon les procédures sanitaires en vi-

gueur et dans les meilleures conditions.

A cette occasion, les Marocains rapatriés ont fait part de leur joie et leur soulagement de regagner la mère patrie ainsi que leur satisfaction quant aux mesures prises au niveau de l'aéroport Agadir-Al Massira, exprimant leurs remerciements à S.M le Roi Mohammed VI pour cette noble initiative.

De même, ils ont loué les efforts colossaux consentis par le Royaume pour faire face à la pandémie, ainsi que par les ambassades et consulats du Royaume en France, en Tunisie et aux Pays-Bas.

A rappeler que toutes ces opérations suivent le même protocole sanitaire, avec des tests de dépistage au virus à l'arrivée et un confinement de neuf jours dans le cadre du suivi médical nécessaire, le but étant de s'assurer que ces personnes ne constitueront pas un danger pour elles-mêmes ou leurs familles et entourage.

Des centaines de Marocains bloqués à l'étranger ont regagné le Maroc à bord de plusieurs vols en provenance de l'Algérie, de la région espagnole d'Andalousie, de Madrid, de Barcelone et des Îles Canaries, ainsi que d'Istanbul. Ces opérations de rapatriement se poursuivront et devront concerner prochainement d'autres régions et pays.

Reprise progressive du transport de voyageurs et de touristes



Le ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau a annoncé, lundi, la reprise progressive des activités du transport en commun de voyageurs par autocars et du transport touristique, en respectant les spécificités des zones (zones d'allègement des restrictions 1 et 2) et ce, à partir du jeudi 25 juin.

Afin de préserver la sécurité des voyageurs, des professionnels et des employés, le ministère a procédé à la mise en place d'un cahier des charges relatif à la gestion des dangers de la propagation de l'épidémie de Covid-19 pour les entreprises du transport et leurs employés, ainsi qu'un cahier des charges relatif aux gares routières, indique le ministère dans un communiqué.

Ce cahier des charges, téléchargeable sur le site du ministère (équipement.gov.ma), comportent une

série de mesures et de dispositifs préventifs à respecter strictement par les transporteurs, les responsables des gares, les employés ainsi que les voyageurs, afin d'offrir des services sûrs garantissant la sécurité et la santé de tous et de limiter la propagation de la contagion du virus.

Le cahier, paraphé et signé, constitue, pour les transporteurs touristiques et les acteurs du transport en commun de voyageurs par autocars, une autorisation exceptionnelle pour la reprise de l'activité du transport en commun de voyageurs dans les zones susmentionnées, ajoute le communiqué. Il doit donc être disponible "à bord du véhicule pour le contrôle".

Le ministère exige, pour ce qui est des lignes de transport reliant deux points dans la zone 1, et les lignes de transport en provenance

de la zone 1 à destination de la zone 2, de garder les horaires initiaux de chaque point dudit trajet dans la fiche d'autorisation ou dans la fiche du trajet de la ligne.

Dans le cas où le trajet de l'autorisation passe par des points de transit répartis dans la zone 2, l'embarquement à partir de ces points n'est pas possible sauf pour les personnes disposant d'une autorisation professionnelle (ordre de mission), ou d'une autorisation exceptionnelle, délivrée par les autorités locales pour des raisons impérieuses de déplacement en dehors du territoire de la préfecture ou la province dont relèvent ces points.

S'agissant des lignes de transport en provenance de la zone 2, outre la nécessité pour les professionnels de garder les horaires initiaux de chaque point dudit trajet dans la fiche d'autorisation ou dans

la fiche du trajet, les passagers doivent disposer d'une autorisation professionnelle (ordre de mission), ou d'une autorisation exceptionnelle, délivrée par les autorités locales pour des raisons impérieuses pour se déplacer en dehors du territoire de la préfecture ou la province, lors du départ ou de l'embarquement des voyageurs à partir des points relevant de cette zone.

Le ministère exige également de respecter le taux de 50% maximum de la capacité du véhicule, de disposer obligatoirement à bord des autocars et pour chaque voyage, d'une liste contenant les informations des passagers, en particulier le numéro de la carte d'identité nationale ainsi que le nom, le prénom et le numéro de téléphone. Sachant que cette liste doit être établie en trois copies par les guichetiers des gares routières (bureau de vente de tickets) lors de l'opération de vente des tickets de voyage (la première copie sera présentée au responsable de la gare routière, la deuxième au conducteur de l'autocar, quant à la troisième elle sera gardée par le guichet).

Concernant les autocars autorisés à transporter des passagers au cours du trajet, ils doivent compléter cette liste à chaque point d'embarquement, tout en respectant la capacité maximale de 50%, souligne le communiqué, ajoutant que l'entreprise du transport doit conserver toutes les listes et les archiver pour une durée d'un

mois minimum après la date de chaque voyage.

Pour ce qui est du transport touristique, le ministère prévoit les mêmes exigences en termes de papaver, de signature et d'archivage du cahier des charges relatif aux entreprises du transport routier en commun de personnes, ainsi que sa disponibilité à bord du véhicule pour le contrôle. Les professionnels doivent ainsi respecter le taux de 50% maximum de la capacité du véhicule, et ajouter le numéro de la carte d'identité nationale et le numéro de téléphone des voyageurs aux informations contenues dans le manifeste du transport de touristes et le présenter au point de contrôle, détaille le communiqué.

Le ministère souligne aussi l'importance des procédures et des mesures comprises dans les cahiers des charges pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 et ses répercussions négatives en appelant l'ensemble des intervenants dans le secteur, notamment les professionnels du transport en commun de voyageurs par autocars et du transport touristique, à la nécessité de s'y conformer strictement.

Les services du ministère aux niveaux central et territorial restent à la disposition des citoyens, des professionnels et des employés de ce secteur vital pour la bonne application du contenu des cahiers des charges et mettent à leur disposition les services du centre d'appel 4646 pour répondre à leurs questions ou pour déposer leurs plaintes concernant les violations observées.

Al Boraq et Al Atlas sur les rails

Les trains de lignes Al Boraq et Al Atlas assurant les dessertes inter-ville reprennent progressivement leur circulation à partir du jeudi 25 juin, dans le respect strict des mesures de protection et de sécurité sanitaire, annonce l'Office national des chemins de fer (ONCF).

Faisant suite à la décision des autorités publiques relative au passage à la deuxième étape du "plan d'allègement du confinement sanitaire", cette reprise se fera sur les axes Tanger-Casablanca, Fès-Casablanca-Marrakech, Casablanca-Nador et Oujda, Casablanca-Safi et Khouribga, ainsi que Tanger-Fès et Oujda, indique l'ONCF dans un communiqué.

En outre, les trains de proximité (trains navettes rapides : TNR) seront renforcés sur les liaisons Casablanca-Settat, Casablanca-El Jadida et Casablanca Rabat-Kénitra, selon la même source, ajoutant que ce programme, qui comporte une offre journalière de 116 trains conjuguée à la réouverture des gares, sera progressivement adapté en fonction de

l'évolution de la demande.

Concernant les mesures de protection et de sécurité sanitaire, l'ONCF insiste sur le port obligatoire du masque, le respect de la distanciation sociale en gares et à bord des trains, le nettoyage et la désinfection renforcés et continus des trains et des espaces partagés en gares et la mise à disposition du gel hydroalcoolique en gares et à bord des trains, en plus de l'application de la mesure exceptionnelle de réduction de la capacité des ventes et d'occupation à 50% durant cette phase et ce, avec réservation obligatoire dans tous les trains.

Les voyageurs sont aussi appelés à se conformer aux dispositions arrêtées par les autorités en ce qui concerne la présentation de leur carte d'identité nationale (CIN) au moment de l'acquisition des tickets de voyage. Ils sont également invités, dans un souci de gain de temps, de fluidité des flux devant les guichets de vente au sein des gares, et de réservation de places dans les trains sollicités, à procéder, dès le lundi 22 juin, à l'achat de leurs billets dans les gares et via les différents canaux de vente ONCF.



Concernant les déplacements au départ des gares de la zone 2, ils sont soumis, comme arrêté par les autorités, à l'obligation de disposer d'une autorisation professionnelle ou d'une autorisation exceptionnelle délivrée par les autorités locales pour des raisons de force majeure, rappelle le communiqué.

Par ailleurs, pour veiller sur le respect des mesures de protection et de prévention, l'ONCF indique avoir généralisé un

dispositif approprié d'information et d'assistance des voyageurs dans l'ensemble des gares et à bord des trains, et mis à leur disposition toute l'information nécessaire via les différents canaux officiels (sites web, Centre de relation client 2255, application mobile ONCF - TRAFIC et pages réseaux sociaux) pour les informer de manière continue sur les trains ainsi que sur l'ensemble des mesures entreprises et des nouvelles règles de voyage à respecter.

Khalid Ait Taleb : *Le système de santé ne sera pas le même après la pandémie*



Le ministère de la Santé a élaboré un programme intégré visant à relancer les activités de santé après la maîtrise de la pandémie du corona-

virus, pour répondre aux besoins de la population, a indiqué lundi à Rabat le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb.

En réponse à une question centrale à la Chambre des représentants sur « le plan du ministère de la Santé pour la mise à niveau du secteur après l'allègement des restrictions liées au confinement », il a indiqué, dans une allocution lue en son nom par le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, Mohamed Amekraz, que cette stratégie repose sur la sécurité des professionnels de santé et des procédures préventives et d'hospitalisation, l'évolution progressive des reprises d'activités et la capacité d'adaptation aux plans de levée du confinement.

Il s'agit, également, selon le ministre, de la possibilité de revenir au confinement sanitaire en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique, de l'égalité et la cohérence dans la reprise des activités, et de la continuité de la prestation des services de santé.

Dans le cadre de ses prévisions basées sur l'évolution de

la courbe épidémiologique dans les semaines à venir, le département a travaillé, a-t-il dit, sur un plan stratégique pour accompagner la levée progressive du confinement et de l'état d'urgence, mais aussi, pour atténuer l'impact de la propagation du virus sur le court terme, sur la base de 5 fondements.

Il s'agit, selon le ministre, du renforcement massif des analyses en laboratoire au sein des secteurs de production qui ont un lien direct avec le citoyen dans l'ambition d'atteindre un million 915 mille tests de diagnostic de la Covid-19 jusqu'à fin juillet prochain, notant qu'il a été procédé au lancement de cette opération depuis les dernières semaines et à l'accompagnement d'un certain nombre de professionnels et d'entreprises pour promouvoir les mesures de santé, de sécurité et de prévention associées à leurs activités économiques conformément aux normes nationales et internationales de sécurité sanitaire.

Les fondements concernent

également le suivi des stocks de médicaments, de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales afin de préserver le stock de ces matières vitales dans les hôpitaux publics en préparation de la levée totale du confinement, la mise en place d'un plan de redéploiement des professionnels recrutés au sein des équipes d'intervention dans les activités de santé du Covid-19 parallèlement au suivi rigoureux de la situation épidémiologique afin d'éviter toute éventuelle nouvelle vague. Il s'agit aussi d'intensifier les opérations de sensibilisation sur les mesures de santé et de sécurité, la distanciation physique et le port de masques même durant la période post-confinement.

Pour ce qui est de la stratégie de reprise des activités de santé pour la période post-confinement, M. Ait Taleb a souligné qu'elle repose sur des indicateurs importants, en particulier la baisse de l'indicateur de reproduction du virus à moins de 1%, et le nombre de nouveaux cas d'infection au coronavirus (cas actifs inférieurs

à 03 pour chaque 100.000 habitants), le taux d'occupation des lits d'hôpitaux consacrés aux services de réanimation pour les patients affectés par la Covid-19 (il ne devrait pas être inférieur à 65% car 2% des cas ont besoin de réanimation), et le taux d'occupation des lits d'hôpitaux destinés à la Covid-19 (il ne doit pas être inférieur à 65%). Concernant les axes de la stratégie post-Covid-19 du ministère de la Santé, Khalid Ait Taleb a affirmé que le système de santé au Maroc ne sera pas le même après la pandémie, et prendra en compte les Hautes Directives Royales, les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et les recommandations des différentes institutions constitutionnelles.

Le ministère a développé une vision stratégique pour améliorer la qualité des soins de santé publique dans le Royaume en travaillant dans l'avenir sur des priorités spécifiques, notamment le rétablissement de la confiance des citoyens dans le système de santé, l'élaboration et l'adoption d'une loi nationale de santé publique, la préparation et la mise en oeuvre d'un programme sanitaire régional dans le but de combler les lacunes constatées en matière d'organisation de l'offre des soins dans certaines régions, outre l'investissement dans les procédures pratiques pour transformer les idées en plans et stratégies.

Il s'agit également de renforcer les acquis relatifs à l'augmentation des bénéficiaires de la couverture médicale pour concerner plus de 90% de la population en 2021, l'accès équitable aux services de santé pour tous les citoyens et faire de la santé maternelle et infantile une priorité nationale stratégique en renforçant l'action du programme national pour améliorer la santé maternelle et néonatale.

S'agissant des foyers épidémiologiques dans certaines unités industrielles de conditionnement de fruits rouges dans la province de Kénitra, le ministre a indiqué que « la commission d'enquête mise en place déterminera les responsabilités ».



Le plan de relance des activités sanitaires post Covid-19 décliné devant la Chambre des représentants

Mahmoud Ali Youssouf, ministre djiboutien des AE et de la Coopération internationale, porte-parole du gouvernement

Un témoignage profond de la sincérité des liens de fraternité

Le ministre djiboutien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, porte-parole du gouvernement, Mahmoud Ali Youssouf, a remercié vivement S.M le Roi Mohammed VI pour l'aide médicale, envoyée sur très Hautes instructions Royales, à plusieurs pays africains, dont Djibouti.

"Au nom du gouvernement de Djibouti, je voudrais exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI et au peuple marocain frère pour ce don de fournitures médicales et d'équipements destiné au peuple de Djibouti", a déclaré le responsable djiboutien au terme de la cérémonie de réception de l'aide médicale marocaine.

Le chef de la diplomatie djiboutienne a hautement salué cette initiative Royale qui arrive, selon lui, à "un moment critique pour le monde entier". "Dans des circonstances aussi difficiles, les pays font rarement preuve de soutien et d'assistance", a-t-il souligné, notant que ce geste constitue le "témoignage profond de la sincérité des liens de fraternité liant le Royaume du Maroc et la République de Djibouti".

Le porte-parole du gouvernement a mis en évidence le caractère solide et permanent des relations maroco-djiboutiennes, qualifiant de "constructive" et "multidimensionnelle" la coopération entre les deux pays frères.

"A cette occasion, je souhaite un prompt rétablissement à Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Que Dieu Lui accorde longue vie", a ajouté Mahmoud Ali Youssouf.



L'aide médicale marocaine destinée à Djibouti, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur très Hautes Instructions de S.M le Roi Mohammed VI, à plusieurs pays africains pour les accompagner

dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, est arrivée lundi après-midi à l'aéroport international de Djibouti.

Les équipements et produits composant l'aide marocaine ont été réceptionnés, lors

d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence du porte-parole du gouvernement, du chargé d'affaires à l'ambassade du Maroc à Djibouti, Ahmed Sabri et de plusieurs autres personnalités.

Amira El Fadil, Commissaire aux affaires sociales à la Commission de l'UA

Nous invitons les pays africains à suivre l'exemple du Maroc



La Commissaire aux affaires sociales à la Commission de l'Union africaine, Amira El Fadil, a appelé les pays africains qui disposent de moyens à suivre le pas solidaire du Maroc qui a accordé, sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, des aides médicales à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus.

"Nous invitons les pays africains qui ont les moyens de le faire à suivre l'exemple solidaire du Maroc", a souligné Amira El Fadil, dans une déclaration à la MAP, après avoir réceptionné en compagnie de l'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, l'aide médicale marocaine destinée à la Commission de l'Union africaine, lundi à l'aéroport Bole International d'Addis-Abeba.

"Nous apprécions à leur juste valeur ces aides médicales destinées à la lutte contre la pandémie du Coronavirus et qui interviennent à un moment où le continent africain connaît une recrudescence quotidienne des nouveaux cas de Covid-19", a-t-elle soutenu.

La Commissaire aux affaires sociales à la Commission de l'Union africaine a dit aussi apprécier ce geste solidaire du Maroc qui "découle de la conviction du Royaume du Maroc quant au principe que l'Afrique doit trouver ses propres solutions à ses problèmes", ajoutant que cette initiative de S.M le Roi met en relief la manière dont les pays africains peuvent se soutenir mutuellement dans les moments des crises.

Saâd El Hamzaoui, président de la CCIM-CI

Le témoignage d'une solidarité à toute épreuve

L'aide médicale marocaine destinée à la Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un ensemble d'aides accordées, sur très Hautes Instructions de S.M le Roi Mohammed VI, à plusieurs pays africains pour les accompagner dans leurs efforts de lutte contre le coronavirus, est le témoignage supplémentaire de la solidarité à toute épreuve qui unit les deux pays, a relevé le président de la Chambre de commerce et d'industrie marocaine en Côte d'Ivoire (CCIM-CI), Saâd El Hamzaoui.

"Cet acte, qui n'est pas étranger à l'œuvre panafricaine de S.M le Roi, est le témoignage de plus de la solidarité à toute épreuve qui caractérise les liens unissant le Maroc et la Côte d'Ivoire", a-t-il dit dans une déclaration à la MAP.

Ce geste "noble et généreux" est une expression on ne peut plus éloquente de la vision clairvoyante et prémonitrice de S.M le Roi pour une Afrique solidaire, capable de se prendre en charge dans les moments difficiles, a-t-il souligné.

Sous l'impulsion de S.M le Roi Mohammed VI, la coopération interafricaine est désormais une réalité dont les retombées sont amplement profitables aux populations de plusieurs régions africaines, a poursuivi le président de la CCIM-CI.

De par sa forte charge symbolique, l'initiative du Souverain est un "motif de fierté pour nous, opérateurs marocains implantés en Côte d'Ivoire, notre deuxième pays", a conclu Saâd El Hamzaoui.

Plaidoyer du Maroc en faveur de l'émergence d'une Afrique développée, pacifique et intégrée



Le Maroc a plaidé la cause africaine en matière de gestion durable des terres, lors d'un webinaire organisé à l'initiative de la Commission de l'Union africaine, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la désertification (17 juin).

Cette rencontre virtuelle, organisée sous le thème "Donner la priorité à la gestion durable pour un avenir sûr", a été l'occasion pour le Maroc de plaider la cause africaine en matière de gestion durable des terres et de mettre en perspective les multiples bénéfices que sous-tend l'approche innovante de la neutralité de la dégradation des terres, a indiqué le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts dans un communiqué.

La situation en Afrique connaît une dégradation de 65% des terres agricoles depuis 1950 et 30% des terres arides sont en voie de désertification, avec un taux de déforestation en hausse de trois fois plus que la moyenne mondiale, a affirmé le ministère, notant que cette situation se trouve amplifiée par la forte dépendance des populations africaines vis-à-vis des ressources naturelles.

A l'échelle mondiale, la dégradation des terres suit une cadence annuelle de près de 12 millions d'hectares et figure parmi les défis environnementaux majeurs affectant plus de 1,5 milliard de personnes, soit 20% de la population mondiale.

Lors de ce webinaire, le président du groupe Afrique de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification et secrétaire général du département des Eaux et Forêts au Maroc, Abderrahim Houmy, a présenté les grands axes de négociations mondiales pour parvenir à la neutralité de la dégradation des terres (NDT) et à la lutte contre la sécheresse.

La dimension africaine du Maroc a été, également, mise en exergue à travers l'engagement du Royaume en faveur de l'émer-

gence d'une Afrique développée, pacifique et intégrée, a souligné la même source, relevant qu'à ce titre, il a mis en lumière l'implication du Maroc dans plusieurs initiatives dans le domaine de l'environnement, en l'occurrence celles du Fonds bleu pour le bassin du Congo, du Triple A (Adaptation de l'Agriculture africaine), des 3S (Soutenabilité, Stabilité et Sécurité en Afrique) ainsi que de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

Cette conférence a été, aussi, l'occasion de présenter les grandes lignes de la nouvelle stratégie "Forêts du Maroc 2020-2030", lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, mettant en avant les objectifs de cette stratégie et le lien avec la problématique de lutte contre la désertification.

A ce niveau, les innovations apportées par la nouvelle stratégie en termes d'implication des populations usagères dans la gestion des ressources naturelles ont été mises en exergue, pour aboutir à une véritable réconciliation entre les usagers et ces espaces, souligne le communiqué.

Concernant le volet de la neutralité de la dégradation des terres et malgré les avancés en matière de reconnaissance par l'ONU de ce concept comme facteur accélérateur pour la réalisation de certains objectifs de développement durable et du cadre méthodologique pour l'évaluation et le suivi de la NDT, des efforts sont encore à déployer pour freiner la cadence de la dégradation, relève-t-on.

En effet, l'état consolidé des rapports nationaux soumis au secrétariat exécutif de la CNUCLD en 2018 montre que 17% de la superficie terrestre en Afrique, soit plus de 4 millions de km², suit une tendance constante en termes de dégradation.

Sur le registre de la lutte contre la sécheresse, des avancées notables ont été enregistrées, en l'occurrence l'adoption du

cadre de suivi de la sécheresse, l'appui à la mise en œuvre des plans nationaux et la mise en place d'un groupe de travail intergouvernemental (GTI) pour l'adoption de mesures appropriées de lutte efficace contre la sécheresse.

Dans ce sens, le Groupe africain a fait valoir sa position, lors de la dernière Conférence des parties tenue en Inde en 2019, pour la conclusion d'un protocole sur la sécheresse.

C'est ainsi qu'il a été recommandé, en tant que région de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, de lancer dès à présent les préparatifs pour formuler la position commune de l'Afrique, quant à ces deux thèmes préoccupants en impliquant les partenaires techniques et organisations régionales et sous-régionales du continent et engager les démarches nécessaires afin d'obtenir l'appui des autres groupes régionaux en rapport avec ces deux thèmes.

Il a été, également, recommandé de multiplier les efforts en vue de convertir le contenu des plans nationaux sur la sécheresse et les cibles nationales volontaires en actions concrètes, appropriées et réalisables sur le terrain afin d'induire les impacts positifs escomptés en termes de restauration des espaces dégradés et d'amélioration des conditions de vie des populations, note le communiqué.

Ce webinaire a connu la participation de la commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de l'Union africaine, du secrétaire général du département des Eaux et Forêts du Maroc, du secrétaire exécutif du Comité inter-Etats permanent pour le contrôle de la sécheresse au Sahel (CILSS) et du chef du bureau régional de coordination de la convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification pour l'Afrique, dont le siège est à Rabat.

2.523 affaires jugées à distance

364 audiences ont été tenues à distance et 6.521 affaires ont été mises au rôle du 15 au 19 juin

Un total de 2.523 affaires ont été jugées à distance par les tribunaux de première instance et les Cours d'appel du Royaume durant la période allant du 15 au 19 juin, a annoncé le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

De même, 364 audiences ont été tenues à distance et 6.521 affaires ont été mises au rôle, alors que 7.891 détenus ont bénéficié du dispositif de procès à distance, précise le CSPJ dans un communiqué.

Il s'agit, selon la même source, de résultats prometteurs réalisés par l'ensemble des tribunaux du Royaume durant cette période, grâce aux efforts déployés par l'ensemble des autorités, institutions et professionnels, mettant en avant l'importance de continuer à améliorer et à développer ce chantier au service de la justice au Maroc.

Le Conseil a assuré qu'il veillera à suivre et à gérer les procès à distance selon les principes de gouvernance et de responsabilité, dans le respect des conditions du procès équitable et de manière à assurer l'efficacité et la qualité judiciaire.



Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Stephen Orr, nouveau président de la Britcham

Le Brexit constitue une réelle opportunité pour renforcer les liens économiques maroco-britanniques

L'ancien vice-président et directeur général de Bombardier Maroc, Stephen Orr, élu récemment nouveau président de la Chambre de commerce britannique pour le Maroc (BritCham) a accordé une interview à la MAP sur les liens économiques maroco-britanniques et les opportunités que présente le Brexit. En voici la teneur:



Quelle est votre vision pour le Maroc ?

Tout d'abord, je tiens à faire part de ma satisfaction de cette nouvelle nomination à la tête de la Britcham, parce que j'aime vraiment le Maroc, sa culture et ses gens. Ça fait six ans que je vis ici et les Marocains sont un peuple chaleureux et généreux, à la fois travailleur et très fier de son Histoire.

Le Maroc est un pays stable politiquement, économiquement et financièrement. Durant ces quinze dernières années, l'économie marocaine a changé de visage. L'automobile, l'aéronautique, le tourisme et l'agro-alimentaire sont devenus des moteurs de croissance. Il est loin le temps où les phosphates arrivaient largement en tête des exportations marocaines.

Le Royaume a réalisé une croissance économique moyenne d'environ 4% par an au cours des cinq dernières années et le pays est régulièrement dans le Top 3 des pays africains attirant le plus d'investissements directs étrangers (IDE).

Des politiques fiscales très attractives ont été mises en place, notamment dans l'industrie. De plus, le climat des affaires s'améliore très significativement. Le Maroc est aujourd'hui classé 60ème au classement Doing Business et il a pour ambition de rejoindre le Top 50 d'ici 2021.

Le Royaume-Uni est aujourd'hui le 7ème partenaire commercial du Maroc et le 11ème fournisseur. Nous sommes le 5ème partenaire commercial européen après la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne avec près de 2,47 milliards de dollars par an.

Quelle est votre lecture de l'essor des relations bilatérales durant le post-Brexit ? Dans quelle mesure cette sortie de l'Union européenne (UE) peut-elle constituer une réelle opportunité pour les deux Royaumes ?

Le Brexit constitue un tournant dans les relations entre le Maroc et le Royaume-Uni. Il constitue une réelle opportunité pour renforcer les liens économiques maroco-britanniques.

Après la sortie définitive du Royaume-Uni de l'UE, les avantages fiscaux et tarifaires prévus par les dispositions douanières de l'accord d'association entre le Maroc et l'UE ont scellé leur continuité dans le temps, preuve d'une grande implication entre les deux Royaumes.

Rabat et Londres pourraient même envisager une zone de libre-échange commune, d'autant que le Maroc est une porte sur l'Afrique. Rappelons que le Royaume a réintégré en 2017 l'Union africaine. Rabat et Londres ont un destin en commun.

Pour les entreprises britanniques désireuses de s'implanter en Afrique

ou de gagner en compétitivité, je n'ai qu'un message: Le Maroc dispose de sérieux atouts et souhaite réellement impliquer les entreprises britanniques dans certains de ses projets africains, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de la finance où il bénéficie d'un haut niveau d'expertise.

Quels sont les principaux secteurs pouvant être porteurs de futurs partenariats entre les deux pays ?

Le Maroc, dans son histoire récente, a franchi plusieurs étapes dans son évolution économique. Il y a eu des secteurs qui, les uns après les autres, à des moments donnés, ont connu des développements majeurs.

Ces secteurs porteurs font partie de la stratégie mise en place par le ministre Moulay Hafid Elalamy. Il s'agit des écosystèmes dits porteurs. Je peux citer notamment l'agriculture qui a connu ses "grands travaux" comme "le million d'hectares", qui a précédé le Plan Maroc Vert.

Enfin, l'industrie avec la stratégie Emergence et ses différentes déclinaisons sectorielles dont l'aéronautique. Je peux également citer le secteur financier, celui de la santé ou encore celui du tourisme.

Tout cela pour dire que nous restons parfaitement alignés avec la stratégie nationale et nous chercherons à nouer des partenariats prioritairement pour ces écosystèmes

identifiés comme productifs et accélérateurs de l'économie marocaine.

Aujourd'hui, avec le contexte de la pandémie de Covid-19, les pays sont en train de repenser et de mettre en place une véritable stratégie de relocalisation ou d'opter pour une proximité régionale. Que pensez-vous de l'ambition marocaine de devenir le prochain hub industriel régional ?

Le Maroc a fait le choix du développement par l'industrialisation et s'est lancé dans un vaste plan de développement de métiers mondiaux dont l'automobile et l'aéronautique. L'industrie marocaine représentait environ 15% du PIB en 2000. Elle représente aujourd'hui près de 30% du PIB.

Parmi les plus grands succès : les implantations de Renault et Bombardier.

En ce moment, PSA et le géant chinois de la voiture électrique BYD construisent leurs usines. L'implantation d'un constructeur britannique est même évoquée au Maroc. Il y a d'immenses opportunités dans ces secteurs où l'Etat accompagne les investisseurs.

Fin mars 2019, une enveloppe budgétaire de trois milliards de livres sterling a été allouée par les autorités britanniques pour soutenir les entreprises désirant exporter leurs produits ou s'installer au Maroc.



La pandémie poursuit son accélération de par le monde



Neuf millions de contaminations dans le monde, le seuil des 120.000 morts dépassé aux Etats-Unis: la pandémie de coronavirus, qui "continue de s'accélérer" selon l'Organisation mondiale de la Santé, force l'Arabie saoudite à limiter le grand pèlerinage musulman à La Mecque pour prévenir la contagion.

"Il a fallu plus de trois mois pour que le premier million de cas soit signalé. Le dernier million de cas a été signalé en seulement huit jours", averti le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus. Cela démontre que la pandémie "continue de s'accélérer", a-t-il dit lors d'une conférence virtuelle organisée par l'émirat de Dubaï lundi.

La pandémie de Covid-19 "est bien plus qu'une crise sanitaire, c'est une crise économique, sociale et, dans de nombreux pays, politique. Ses effets se feront sentir sur des décennies", a-t-il averti.

L'Unesco a d'ailleurs souligné, dans un rapport publié mardi, les ravages sans précédent que l'épidémie pourrait causer chez les traditionnels laissés-pour-compte de l'éducation.

"Les expériences du passé - comme avec Ebola - ont montré que les crises sanitaires pouvaient laisser un grand nombre de personnes sur le bord du chemin, en particulier les filles les plus pauvres, dont beaucoup risquent de ne jamais retourner à l'école", a déclaré dans ce document la directrice de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Audrey Azoulay.

Aux Etats-Unis, le pays le plus endeuillé par le Covid-19, le bilan a dépassé lundi les 120.000 morts pour 2,31 millions de cas recensés.

En Amérique latine, devenue l'épicentre de l'épidémie, l'Argentine a battu lundi son record quotidien de contaminations (2.146) et de décès (32). Le bilan dans le pays est de 1.043 morts.

Son voisin, le Brésil, reste le deuxième pays le plus touché au monde derrière les Etats-Unis avec un total de 51.271 morts pour plus de 1,1 million de cas.

Le Honduras, petit pays d'Amérique centrale de 9 millions d'habitants, est submergé par les morts, officiellement au nombre de 300 mais probablement cinq fois plus nombreux, estime Jesus Moran, secrétaire de l'Association des pompes funèbres.

Dans le nord du pays, "ils enterrant la nuit entre dix et douze cadavres (entassés) dans des remorques", affirme-t-il. Selon lui, dans les quartiers les plus misérables, les gens se plaignent de douleurs dans la poitrine et meurent chez eux sans être testés.

"La morgue ne marche plus, les cadavres sont en état de décomposition, il va y avoir une large contamination", s'est alarmé sur les réseaux sociaux le président du syndicat du personnel de l'hôpital Escuela de Tegucigalpa, où il a fallu monter à la hâte des tentes dans la cour pour accueillir les patients toujours plus nombreux.

L'Arabie saoudite a décidé lundi de maintenir fin juillet le Hajj, le grand pèlerinage de La Mecque, l'un des cinq piliers de l'Islam et l'un des plus importants rassemblements religieux au monde, qui a attiré 2,5 millions de fidèles en

2019. Mais le Hajj, qui peut devenir un énorme vecteur de contagion du nouveau coronavirus avec des fidèles venus du monde entier, sera réduit au minimum: seules les personnes de toutes nationalités "se trouvant à l'intérieur du royaume" saoudien pourront l'effectuer, a annoncé l'agence officielle saoudienne.

La prestigieuse institution sunnite Al-Azhar, basée au Caire, a salué cette décision, la jugeant "sage et basée sur la jurisprudence islamique".

Le Covid-19 a tué officiellement au moins 469.060 personnes dans le monde et en a contaminé plus de 9 millions, dont 4,2 millions considérés aujourd'hui comme guéris, depuis que la Chine a fait état de l'apparition en décembre de la maladie.

La Corée du Sud a reconnu mardi qu'elle luttait depuis mi-mai contre "une deuxième vague" de coronavirus, avec entre 35 et 50 nou-

veaux cas répertoriés chaque jour, essentiellement à Séoul et ses environs.

En revanche plusieurs pays d'Europe, submergés au printemps par la maladie, continuent d'alléger les mesures de précaution à la faveur d'un répit de l'épidémie.

La Ligue espagnole de football professionnel a envoyé aux clubs un projet de protocole sanitaire pour un éventuel retour du public dans les stades.

Le Royaume-Uni, pays le plus touché d'Europe, continue de lever progressivement son confinement. Il a enregistré lundi moins de 1.000 nouveaux cas et 15 morts, soit le plus faible bilan depuis le 15 mars, selon le ministre de la Santé Matt Hancock.

L'Angleterre prévoit de rouvrir cinémas, musées et galeries à partir du 4 juillet, une nouvelle étape dans le processus de déconfinement.

L'Allemagne réintroduit pour la première fois un confinement local

L'Allemagne a annoncé mardi pour la première fois un reconfinement local lié au nouveau coronavirus après l'apparition d'un foyer de contamination dans un grand abattoir où plus de 1.500 cas d'infections ont été détectés.

"Nous allons réintroduire un confinement dans l'ensemble du canton de Gütersloh", qui compte environ 360.000 habitants dans l'ouest du pays, a dit à la presse le dirigeant de la région, la Rhénanie du Nord-Westphalie, Armin Laschet.

Ce reconfinement, prévu dans un premier temps jusqu'au 30 juin, va se traduire par la limitation stricte des contacts entre personnes, la fermeture des bars, cinémas, musées, l'interdiction des activités de loisirs dans des espaces fermés.

Les restaurants pourront rester ouverts mais n'accueilleront que des clients d'un même foyer, a précisé M. Laschet, potentiel successeur d'Angela Merkel et candidat à la direction de leur parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU) en décembre prochain.

Ces mesures drastiques, qui interviennent à dix jours du début des vacances scolaires dans cette région très peuplée et très industrialisée, visent "à calmer la situation" et "accroître les tests" de dépistage.

L'Allemagne, jusqu'ici relativement épargnée par le virus à la différence de ses partenaires européens comme la France, l'Italie ou l'Espagne, est sous le choc depuis la découverte d'un foyer de contamination important dans ce qui est présenté comme le plus grand abattoir d'Europe, Tönnies.

Il emploie près de Gütersloh 6.700 personnes, pour beaucoup venues de Bulgarie et de Roumanie.

Lundi soir, les autorités locales ont annoncé que 1.553 personnes étaient contaminées par le Covid-19 dans le canton. Quelque 7.000 personnes ont été placées en quarantaine, 21 hospitalisées et 6 sont en soin intensifs.



Il a fallu plus de trois mois pour que le premier million de cas soit signalé. Le dernier million de cas a été signalé en seulement huit jours

Trump gèle les Cartes vertes et de nombreux visas de travail jusqu'en 2021



Donald Trump, en campagne pour sa réélection le 3 novembre, a décidé lundi un nouveau tour de vis migratoire avec le gel des cartes vertes et de certains visas de travail jusqu'en 2021, au nom de la lutte contre le chômage.

Confronté à la destruction brutale de millions d'emplois en raison des mesures de confinement, le président républicain avait décidé il y a deux mois de suspendre pour 60 jours la délivrance des "green cards", qui offrent un statut de résident permanent aux Etats-Unis, sans toucher aux visas de travail temporaire.

Un nouveau décret, qu'il devait signer dans l'après-midi, prolongera cette "pause" jusqu'au 31 décembre et inclura cette fois plusieurs types de visas de travail, dont les H1-B très utilisés dans le secteur des hautes technologies, a annoncé un haut responsable.

Sont également concernés les visas H2B réservés aux travailleurs peu qualifiés

(avec une exception pour les employés de l'industrie alimentaire), les visas J utilisés pour les étudiants-chercheurs ou les visas de transfert inter-compagnies qui servent pour certains contrats expatriés.

Selon ce responsable, cette "pause" devrait empêcher au moins 525.000 étrangers d'entrer sur le sol américain et réserver leurs emplois à des Américains.

"La priorité du président, c'est de remettre les Américains au travail", a-t-il justifié.

Aux Etats-Unis, le taux de chômage a bondi à 13,3% de la population active en mai, contre 3,5% en février, en raison des mesures de confinement prises pour lutter contre la pandémie de nouveau coronavirus.

Cette dégradation du marché de l'emploi, la mort de 120.000 malades du Covid-19, ainsi que des manifestations monstres contre les violences policières compliquent la campagne de Donald Trump, à la peine dans les sondages face à son rival démocratique Joe Biden.

crate Joe Biden.

Après un meeting décevant dans l'Oklahoma ce week-end, il espère rebondir en utilisant les ressorts de sa campagne victorieuse de 2016: la lutte contre l'immigration illégale.

Il devait se rendre mardi à Yuma, dans l'Arizona, pour marquer l'achèvement de "200 miles" (320 kilomètres) du mur qu'il avait promis d'ériger à la frontière avec le Mexique.

En parallèle, il entend réformer le système d'immigration légale, pour attirer les étrangers les plus qualifiés.

Au delà du gel des visas annoncés ce lundi, il a ordonné à son administration de réfléchir à une réforme des visas H1-B pour qu'en 2021, ils soient attribués aux étrangers à qui les plus hauts salaires ont été promis et non plus par loterie.

"Cela éliminera la compétition pour les Américains aux postes de débutants et nous aidera à attirer les meilleurs, les plus doués", a estimé le haut responsable.

Ces annonces ont immédiatement suscité des réactions aux antipodes.

Le sénateur républicain Ted Cruz, un proche du président, a salué un "acte important".

"Ce n'est ni une réponse à la pandémie, ni une réponse économique", a au contraire jugé Andrea Flores de la puissante association de défense des droits civiques ACLU, pour qui, "il s'agit d'une instrumentalisation de la pandémie (...) pour remodeler nos lois migratoires sans passer par le Congrès".

Fait inhabituel, le sénateur républicain de Caroline du Sud Lindsay Graham, d'ordinaire un fervent soutien de Donald Trump, a lui aussi critiqué la décision du président en estimant qu'elle constituera "un frein pour notre reprise économique".

"Ceux qui pensent que l'immigration légale, et particulièrement les visas de travail, nuisent au travailleur américain ne comprennent pas l'économie américaine", a-t-il tweeté.

La Turquie sort le grand jeu pour attirer les touristes

En temps normal, il faudrait se lever aux aurores pour espérer trouver un transat libre sur cette plage d'Antalya, la principale station balnéaire de Turquie. Aujourd'hui, même après une grasse matinée, les meilleurs emplacements sont disponibles.

La pandémie de nouveau coronavirus a frappé de plein fouet l'industrie du tourisme, un secteur vital pour l'économie de ce pays qui a accueilli l'an dernier plus de 50 millions de visiteurs étrangers, un record.

Mais alors que les restrictions sont levées à travers le monde et que les liaisons aériennes sont peu à peu rétablies, la Turquie multiplie les initiatives pour convaincre les touristes de revenir et ainsi sauver ce qui peut l'être de la saison estivale. Dans un hôtel situé au bord de la Méditerranée, des marquages au sol invitent les clients à respecter la distanciation physique, des distributeurs de gel désinfectant sont disposés à l'entrée des ascenseurs et restaurants, et tout le personnel porte un masque, a constaté l'AFP lors d'un voyage de presse organisé par le ministère du Tourisme.

"Nous avons pris des mesures strictes pour protéger nos employés et les touristes",

déclare à l'AFP le ministre du Tourisme, Mehmet Nuri Ersoy. "La Turquie est le pays le mieux préparé" à accueillir les visiteurs, assure-t-il.

Pour tenter de rassurer les touristes et leurs pays d'origine, la Turquie a créé un label "tourisme sûr" certifiant, sur la base de 132 critères, qu'un hôtel ou un restaurant peut accueillir des clients dans de bonnes conditions sanitaires.

Environ 500 établissements ont reçu ce précieux sésame et les autorités espèrent quadrupler ce chiffre dans le mois qui vient.

Pour bénéficier de ce label, les hôtels doivent également aménager une aile pour isoler les touristes testés positifs au Covid-19.

"Nous avons dû réaménager nos établissements. En dépit de ces dépenses supplémentaires, nous n'augmenterons pas les prix", assure le président de la fédération des hôteliers turcs, Sururi Corabatir.

L'enjeu est de taille, car des hôteliers aux restaurateurs, en passant par les agriculteurs qui vendent le produit de leurs serres aux établissements de la région, la pandémie a chamboulé la vie de tous ceux qui vivent du tourisme à Antalya.

Le quartier surnommé le "Las Vegas sans casino", pour ses hôtels aussi imposants que bling-bling, a des allures de ville fantôme : tous les commerces et restaurants sont fermés. Sauf quelques pharmacies.

"En 2019, nous avons reçu 35 millions de passagers, dont 15 millions provenant de l'étranger. Depuis le début de l'année, le nombre total est inférieur à un million", indique Deniz Varol, directeur général de l'aéroport d'Antalya.

Dans cet aéroport, des caméras thermiques prennent la température des passagers, une salle de quarantaine a été aménagée et un centre capable de réaliser quotidiennement 20.000 tests a été ouvert.

En l'absence des touristes étrangers, quelques Turcs profitent de vacances au calme.

Deniz Kaya, qui vient chaque année à Antalya, n'avait "jamais vu" la ville "aussi vide". "Les gens font attention, ils passent leurs vacances dans le respect des distances", dit-elle en bronzant au bord d'une piscine.

Les mesures prises suffiront-elles à convaincre les touristes étrangers de revenir en Turquie ? Beaucoup dépendra des négociations avec les principaux pays d'origine,

comme l'Allemagne, qui a placé la Turquie sur sa liste des zones "à risque" pour le coronavirus, et la Russie, l'un des pays les plus infectés au monde.

Ankara transmet quotidiennement à Berlin l'évolution du nombre de malades du Covid-19 dans ses stations balnéaires et a invité Moscou à envoyer une délégation pour observer les mesures prises.

"Les vols ont déjà repris entre les pays de l'Union européenne. Or, (...) si on regarde les chiffres, la Turquie s'en est mieux sortie que la plupart d'entre eux", a plaidé samedi le chef de la diplomatie Mevlüt Cavusoglu.

Selon le bilan officiel, la Turquie a enregistré près de 190.000 cas et 5.000 décès. Le nombre des cas recensés a augmenté ces derniers jours après la levée des restrictions.

Malgré les difficultés, M. Ersoy, le ministre du Tourisme, reste optimiste.

En 2016, année marquée en Turquie par une tentative de putsch et plusieurs attentats, "il y a eu une grave crise suivie d'un très fort rebond", rappelle-t-il. "Les réservations pour 2021 pleuvent déjà: les touristes n'ont pas oublié la Turquie, au contraire".

La COMADER initie la création de nouveaux marchés pilotes

La Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER) a annoncé, lundi, avoir initié la création de nouveaux marchés à bestiaux pilotes à la hauteur des objectifs de la stratégie Génération Green 2020-2030, et ce en partenariat étroit avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts et le ministère de l'Intérieur.

Dans un communiqué, la COMADER indique que l'inauguration du marché à bestiaux pilote du Souk Tlet à Azrou est le fruit d'une collaboration entre la COMADER, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts - département de l'Agriculture - et les autorités provinciales relevant de la wilaya de Fès-Meknès, rapporte la MAP.

Ce marché répond aux mesures sanitaires décrétées par les autorités compétentes et se caractérise par des installations qui permettent une évolution des souks de bétail hebdomadaires vers des marchés à bestiaux modernes, aménagés et dotés d'équipements à même de valoriser au mieux le potentiel génétique du bétail et créer une véritable bourse des prix, ajoute la même source.

En outre, les marchés à bestiaux pilotes sont installés dans une zone électrifiée, proche d'une aduction d'eau potable, encadrés par des aires de circulation visiblement tracées et dotés de box individuels où chaque éleveur met à la vente ses animaux (bovins, ovins, caprins), explique le communiqué.

Ils disposent également de blocs sanitaires à l'entrée et à la sortie des souks avec installation de points d'eau, ainsi que d'un pont bascule pour la pesée des animaux et permettent l'accès aux souks seulement aux animaux identifiés (portant des boucles), ajoute la même la COMADER.

Outre la tenue d'un registre où sont inscrits les entrées, sorties, ventes, achats de bétail afin de garantir la traçabilité, un manuel de procédures indique au gestionnaire du souk l'ensemble des directives permettant de maintenir le souk au niveau des standards requis, précise-t-on de même source.

La COMADER souligne, par ailleurs, que les présidents des inter-professions agricoles membres de la COMADER sont tous mobilisés afin de sensibiliser et impliquer tous les acteurs concernés dans ce processus de modernisation et d'étendre cette expérience à toutes les régions du pays avec le soutien des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, et des collectivités régionales, provinciales et locales.

La dissolution de l'OCE sur la table du gouvernement ce jeudi



C'est ce jeudi 25 juin que sera officiellement scellé le sort de l'Office de commercialisation et d'exportation (OCE). En effet, un projet de loi relatif à la dissolution et la liquidation de cet établissement public sera examiné lors de la réunion du Conseil de gouvernement que présidera demain le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

En sursis depuis de nombreuses années, l'Office de commercialisation et d'exportation a connu ces dernières années des difficultés diverses qui ont quasiment précipité sa perte.

Malgré le plan de restructuration initié en 2005 en vue de l'aider à s'adapter à son nouveau contexte et l'étude stratégique qui suivra 4 ans plus tard afin de définir un plan de repositionnement stratégique, l'établissement public ne parviendra pas à retrouver ses marques.

C'est donc sans surprise que le couperet tombera en mars 2016 avec la publication du « Rapport relatif au contrôle de la gestion de l'Office de commercialisation et d'exportation » de la Cour des comptes dont les conclusions font état d'une restructuration inachevée et un repositionnement stratégique manqué.

« Après une première mission réalisée par la Cour des comptes

en 2010 suite à laquelle les pouvoirs publics ont été invités à engager une réflexion quant à l'avenir de l'OCE eu égard à sa situation précaire, la présente mission a permis de revenir sur les mêmes constats avec des dimensions plus problématiques qui nécessitent, de la part des autorités compétentes, des réponses immédiates », avait notamment souligné ledit rapport.

« Dans sa configuration actuelle, l'organisme n'est pas viable », avait alors conclu la Cour des

comptes dans ses recommandations. Quatre ans plus tard, le gouvernement a décidé de mettre un terme à la situation.

Créé durant la période du protectorat en 1932, sous la dénomination d'Office chérifien de contrôle des exportations, l'OCE avait été chargé à ses débuts du contrôle technique à la production et à l'exportation de toute une gamme de produits.

Les bureaux de cet établissement public se trouvaient dans les années 50, près de la Capitainerie derrière la halle au poisson et ensuite près de la Douane vers l'entrée du port, se souvient Marie France Dartois dont les travaux de recherche sur la ville d'Agadir sont publiés sur un site web spécialisé qu'elle anime avec Régine Cais-Terrier et Lahsen Roussafi.

Notons que dans ces années-là, l'OCE « était chargé de vérifier la conformité des produits exportés (fruits, primeurs, conserves de poisson, produits congelés) aux différentes normes avant l'embarquement sur un navire export (état sanitaire, conformité du produit, présentation, conditionnement, etc.) », souligne le trio qui restitue des pans de l'histoire de la capitale du Souss dans leur blog.

Trois décennies plus tard, en 1965, il change subtilement de dénomination pour devenir : Office

de commercialisation de contrôle des exportations. Il est institué par le décret Royal n° 223-65 du 9 rebia 1385 (9 juillet 1965). Mais il continue à disposer du monopole de l'exportation des produits agricoles et des produits des industries alimentaires, du contrôle de ces exportations et de l'organisation des participations marocaines aux foires et manifestations internationales à l'étranger, comme le fait observer la Cour des comptes dans son rapport.

Ce monopole, l'Office le perdra 20 ans plus tard suite à la libéralisation du secteur des exportations. « La loi n° 30.86 de 1993 portant réorganisation de l'OCE a mis fin à ce monopole et a redéfini son champ d'intervention désormais limité à l'exportation des produits agricoles et de ceux des industries alimentaires », rappelle la Cour dans la synthèse de son rapport.

Depuis lors, tout semble ne plus marcher pour l'organisme public qui va opérer une nouvelle mue pour devenir quelques années Maroc Taswiq ; mais aura visiblement du mal à s'adapter au nouvel environnement de plus en plus concurrentiel au point de précipiter sa décadence. Une chute ou plutôt une dissolution que va entériner ce jeudi le gouvernement.

Alain Bouhity

“

Le sort de l'Office de commercialisation et d'exportation sera scellé demain

Voici les quatre régions qui font rêver les Marocains

Les régions "Dakhla-Oued Eddahab", "Tanger-Tétouan-El Houceïma", "Marrakech-Safi" et "Agadir-Souss Massa" sont celles qui font le plus rêver les Marocains, selon les résultats du grand sondage mené, du 15 mai au 15 juin 2020, par "Tourisma Post" et la Confédération nationale du tourisme (CNT), indiquent les promoteurs de cette initiative dans un communiqué conjoint. "C'est un résultat sans surprise pour une saison estivale, dans la mesure où, durant ces longs mois de confinement, les internautes ont rêvé d'évasions, de grands espaces et de grand large", souligne Fouzi Zemrani, vice-président général de la CNT cité par le communiqué.

Ce sondage, qui a enregistré plusieurs milliers

de votes, est le quatrième organisé par Tourisma Post et la CNT. Au fil des ans, ce prix est devenu un véritable levier de promotion des régions pour le tourisme interne.

La même source relève que quatre affiches, chacune pour l'une des régions retenues lors de cette édition, ont été élaborées par le designer Hicham Lahlou et seront mises à la disposition de ces régions afin qu'elles puissent les utiliser comme outil de promotion de leur destination.

"Quelle région vous fait le plus rêver?", c'est la question que la CNT et Tourisma Post ont posée aux sondés qui ont été invités à choisir leurs régions préférées parmi les 12 régions du Royaume.

Kamal Mokdad nommé président du Conseil d'administration de la Bourse de Casablanca

Le Conseil d'administration (CA) de la Bourse de Casablanca, réuni jeudi dernier, a décidé de nommer à l'unanimité Kamal Mokdad comme nouveau président pour succéder à Hamid Tawfik, dont le mandat arrivait à son terme.

"Le Conseil d'administration a tenu à saluer l'action de M. Tawfik, qui a occupé cette fonction depuis le 17 juin 2016, et à le remercier pour son implication dans le développement et la transformation du marché boursier marocain, ainsi que dans la mise en place du plan stratégique Am-

bition 2021 de la Bourse de Casablanca", indique un communiqué de la Bourse de Casablanca. M. Tawfik reste administrateur de la Bourse de Casablanca, représentant la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), précise la même source.

"Kamal Mokdad était jusqu'à présent administrateur de la Bourse de Casablanca, représentant la Banque Centrale Populaire (BCP), dont il est directeur général. Le CA lui souhaite plein succès pour mener la Bourse de Casablanca dans la réalisation de ses ambitions", conclut le communiqué.

Le Maroc présente un large potentiel de relocalisation pour l'Europe

Le Maroc, grâce à ses écosystèmes industriels novateurs et performants, présente un "large potentiel" de relocalisation pour l'Europe, a souligné le président de l'Institut Amadeus, Brahim Fassi Fihri.

Ce potentiel peut permettre de "rapprocher certaines chaînes d'approvisionnement venues de la Chine au Vieux Continent, à travers la captation par le Royaume d'investissements industriels chinois", a expliqué M. Fassi Fihri qui s'exprimait lors

d'un webinaire tenu récemment à l'initiative de l'Institut sous le thème "Le commerce international dans un monde post-Covid-19".

Il a, parallèlement, rappelé que le "Maroc s'impose comme un acteur économique et industriel de premier plan sur son continent d'appartenance et peut de fait favoriser la création de chaînes de valeur afro-africaines qui pourraient elles-mêmes s'arrimer aux chaînes de valeur mondiales", rapporte la MAP.

"Nous sommes dans un monde de mondialisation et ce paradigme ne changera pas", a, de son côté, fait remarquer Thomas Reilly, ambassadeur du Royaume-Uni au Maroc.

Cependant, a-t-il soutenu, "il est nécessaire de réadapter les chaînes de valeur et les renforcer", relevant que pour le cas du Maroc, le commerce doit se diversifier davantage en termes de destination.

"C'est dans le cadre de cette diversification que s'inscrit l'accord signé entre les deux Royaumes", selon M. Reilly qui a estimé qu'"il est nécessaire que les entreprises britanniques viennent au Maroc et que les opérateurs marocains puissent voir ce qui se passe au Royaume-Uni".

Pour sa part, Nabil Adel, professeur à l'ESCA Ecole de management, a souligné que "la crise du Covid-19 a démontré à quel point la mondialisation était nécessaire" et

que "c'est le partage international de l'information qui a permis de limiter la propagation de la maladie".

La montée du protectionnisme serait, d'après l'expert, "dangereuse pour cette coopération, qui permet de contenir des crises de niveau mondial".

M. Adel a également rappelé que "c'est grâce aux accords de libre-échange (ALE), que le Maroc a battu ses records d'exportation", ajoutant que refermer les frontières serait "un frein à notre développement".

Il a, en outre, relevé que "les problèmes de déficit et de manque de compétitivité sont liés à des questions internes et non pas à l'ouverture sur l'international".

Par ailleurs, Amine Laghidi, vice-président de l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX), a indiqué que "le Maroc est dans l'obligation de créer de la valeur ajoutée".

"Les accords actuels ne permettent que l'exportation de produits bruts. C'est dans ce cadre que ceux-ci devraient être révisés afin de permettre l'exportation de produits finis et d'encourager l'emploi et l'industrialisation", a-t-il jugé.

De son côté, Mohamed H'midouche, président d'Inter Africa Capital Group, a noté avec regret que certaines grandes puissances semblent s'orienter vers le protectionnisme. Ceci engendre, selon lui, "une



fragilisation du commerce mondial" et "un choc planétaire que tout le monde subit".

Cette orientation est insoutenable au regard de l'aspect mondialisé des chaînes de valeur, a-t-il fait observer, ajoutant que le Covid-19 a également "créé une véritable menace pour la sécurité alimentaire africaine, qui ne reçoit plus d'exportation de riz et de blé".

Il est plus que jamais nécessaire pour l'Afrique de transformer ses matières premières au niveau local au lieu de les exporter à l'état brut, a estimé M. H'midouche. "Les entreprises marocaines sont dans

l'obligation d'élaborer des plans de continuité afin de survivre à la crise en cours".

Par ailleurs, Mohamed Bencheikroun, professeur à l'Université de Ningbo en Chine, a relevé que l'industrialisation devrait se faire par des opérateurs marocains.

Il a insisté sur "la nécessité d'ouvrir une réflexion sur les instruments de financement des grands projets", mettant l'accent sur "l'importance d'une politique innovatrice et protectionniste pour permettre de soutenir le potentiel d'industrialisation marocain qui s'est dévoilé durant cette crise du Covid-19".

Le commerce international dans un monde post-Covid-19 était au centre d'un webinaire initié par l'Institut Amadeus

La Tunisie table sur un taux de croissance de -6% ou -7% dans sa loi de Finances complémentaire 2020

Le gouvernement tunisien prévoit un taux de croissance de -6% ou de -7% dans la loi de Finances complémentaire (LFC) 2020, contre un taux de croissance de 2,7% prévu initialement dans la LF2020, a annoncé, mercredi, le ministre tunisien du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, Selim Azzabi.

Citant une étude réalisée avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur l'impact économique de la pandémie du Covid-19 sur l'économie tunisienne pour l'année 2020, le ministre a indiqué que "par prudence, le gouvernement va prévoir un taux de croissance de -6% ou de -7%, dans la loi de Finances complémentaire (LFC) 2020, contre un taux de croissance de 2,7% prévu initialement dans la LF2020".

Lors d'une conférence de presse, M. Azzabi a précisé que le taux de croissance serait de l'ordre de -4,4% en 2020, suite à la pandémie du Covid-19, rapporte la MAP.

L'étude a pour objectif de mettre en place un programme de relance économique, afin de mieux faire face aux impacts de la pandémie du Covid-19 aux niveaux économique et social et de bien préparer le plan de développement 2021-2025. L'étude prévoit également une baisse de 4,9% de l'investissement global et de 8% de la consommation des ménages. Un recul de 8% est prévu pour les exportations et de 9,6% pour les importations.

M. Azzabi a ajouté que le projet de loi complémentaire va comporter toutes les mesures permettant de réduire la gravité de la crise du

Covid-19, tout en identifiant les gisements de financement nécessaires, surtout que le gouvernement va s'orienter vers la limitation de l'endettement extérieur.

Il s'agit de suivre plusieurs approches, dont l'intégration du secteur informel dans l'économie parallèle, celle de décauchage, en réduisant les opérations du cash et le changement de la monnaie fiduciaire, dont l'étude de faisabilité est en cours de préparation.

Ces mesures vont concerner aussi l'optimisation des dépenses de l'Etat à travers la restructuration des établissements publics et la réduction des dépenses, ainsi que l'optimisation des aides sociales, de telle manière que chaque dinar octroyé dans le cadre de la compensation et l'aide sociale soit destiné aux personnes vulnérables.

Le ministre a précisé que le gouvernement va mener une stratégie de porte-à-porte pour attirer les nouveaux investisseurs et les convaincre d'investir en Tunisie, d'autant plus qu'une nouvelle carte de repositionnement sur les marchés sera imposée durant la phase post-Covid-19. A cet égard, le ministre a indiqué que les études ont montré que la valeur des investissements qui étaient en Asie et qui seront rapprochés vers les marchés européens est de l'ordre de près de 50 milliards de dollars.

S'agissant du volet endettement, le ministre a précisé que la Tunisie est en train de mener des pourparlers avec les pays, avec lesquels elle a contracté des dettes bilatérales et voir les possibilités ainsi que les modalités pour alléger la pression sur les financements publics.

Le Mucem et la Fondation Jardin Majorelle mettent en valeur le patrimoine berbère du Maroc

Le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem), la Fondation Jardin Majorelle à Marrakech et le Musée Yves Saint Laurent à Paris ont scellé un partenariat privilégié afin de mettre en valeur la richesse du patrimoine berbère du Maroc. Cette collaboration ambitieuse, qui s'inscrit dans le cadre du développement d'une politique commune de coopération internationale, s'articulera autour d'une meilleure connaissance, maîtrise et valorisation du patrimoine berbère, indique un communiqué conjoint des parties partenaires. Ainsi, le Mucem et la Fondation Jardin Majorelle - en partenariat avec le Musée Yves Saint Laurent Paris - vont pouvoir échanger sur leurs différents protocoles de conservation, de restauration et d'inventaire de collections, précise la même source. Et de poursuivre que les trois parties vont, en particulier, collaborer à la documentation des objets de leurs collections amazighs respectives, de leur histoire et de leur identification mais aussi partager leurs réseaux de ressources. Des échanges d'expositions entre les deux Musées sont, par ailleurs, envisagés, afin

d'explorer la diversité et la richesse de ce patrimoine, à Marseille comme à Marrakech, relève le communiqué. Cet accord vise à établir et à maintenir des liens privilégiés et durables entre les musées et leurs équipes en France et au Maroc, à améliorer notamment les compétences des professionnels des musées grâce à l'échange de bonnes pratiques et à optimiser la mise en œuvre de projets conjoints, souligne le document. Et de conclure que cette collaboration ambitieuse s'attache ainsi à valoriser les patrimoines des deux rives de la Méditerranée. A noter que la mission du Mucem consiste à conserver et à présenter au public, en les situant dans leur perspective historique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. Le Musée contribue, par tous moyens scientifiques et culturels, à l'étude et à la connaissance de ces civilisations et sociétés et à l'exploration des liens qui unissent l'Europe et la Méditerranée.

Il participe à l'enrichissement et à la diffusion de la réflexion sur ces questions, inscrit ses activités dans une double pers-



pective de coopération internationale et de développement territorial, et mène ainsi des coopérations avec la Fondation nationale des Musées du Maroc.

Les collections du Mucem comportent plus d'un millier d'objets marocains, acquis dans le cadre de l'élargissement du domaine de compétence du musée à l'aire méditerranéenne, et très représentatifs des grandes catégories de collections conservées par le Mucem dans son ensemble. Quant à la Fondation Jardin Majorelle, elle s'assigne pour mission d'assurer la sauvegarde et le fonctionnement du Jardin Majorelle à Marrakech par ses propres ressources. Par une donation consentie en 2009, le foncier du Jardin Majorelle est devenu la propriété de la Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent, fondation de droit français reconnue d'utilité publique. Le Jardin Majorelle constitue aujourd'hui l'un des sites culturels majeurs du Maroc ouvert toute l'année et accueillant de nombreux visiteurs (près de 1.500.000 en 2019). Il reçoit en particulier, gratuitement et sur demande, les élèves de tous les établissements scolaires du pays. Les profits générés par le

Jardin Majorelle permettent de soutenir d'autres projets au Maroc par le biais de la Fondation, tels que des actions culturelles, éducatives et sociales. Les ressources du Jardin Majorelle ont permis, en outre, la création et l'ouverture du Musée Berbère en décembre 2011 et du Musée Yves Saint Laurent en 2017 à Marrakech. Les collections du Musée Berbère riches de plus de 3.000 objets sont - en partie - déployées dans l'ancien atelier de peinture de Jacques Majorelle. Situé au cœur du Jardin Majorelle, ce Musée Berbère, qui présente un panorama de l'extraordinaire créativité de la culture amazighe, a pour vocation de conserver et de faire rayonner sa collection à travers une politique de valorisation scientifique, comprenant l'exposition des œuvres dans les salles du musée, la programmation d'expositions temporaires, l'organisation de colloques et la publication d'ouvrages scientifiques. La Fondation Jardin Majorelle envisage, à présent, de donner à ses collections une ampleur et une sémiologie différentes, en partenariat avec le Musée Yves Saint Laurent Paris.

Des mégastars de la musique se mobilisent pour soutenir la recherche d'un vaccin



Shakira, Coldplay, Usher ou Justin Bieber: Sdes mégastars de la musique se mobilisent pour soutenir la collecte de dons dans la recherche médicale contre la Covid-19, lors d'un grand concert virtuel samedi prochain à l'occasion d'une conférence des donateurs. "Les artistes ont le pouvoir d'inspirer le changement (...)" Le 27 juin, lors du sommet et concert, artistes, scientifiques et dirigeants mondiaux vont parler d'une seule voix, dans un moment sincère et rare d'unité mondiale", a salué dans un communiqué Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne qui co-organise l'événement avec l'organisation Global Citizen.

Miley Cyrus, Jennifer Hudson, Christine and the Queens et d'autres viennent compléter la liste des participants. L'événement sera présenté par l'acteur Dwayne Johnson. De nombreuses célébrités interviendront également pour marquer leur soutien: David Beckham, Salma Hayek, Charlize Theron, Forest Whitaker, Angélique Kidjo... A leurs côtés lors de panels ou d'entretiens des experts ou leaders d'opinion: Melinda Gates, la présidente de l'Alliance mondiale pour les vaccins et vaccinations (Gavi), Ngozi Okonjo-Iweala, ou Derrick Johnson (président de la NAACP, la plus grande organisation de défense des Noirs aux Etats-Unis)...

L'événement sera diffusé sur de nom-

breuses chaînes dans le monde, mais aussi sur les réseaux sociaux et plateformes numériques (comptes Facebook, Twitter, YouTube de la Commission européenne et du site Global Goal Unite). Le concert sera également retransmis sur la chaîne française CSTAR du groupe Canal+, dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 juin. Il sera aussi diffusé sur Canal+ Afrique.

"Cet événement permettra d'encourager la communauté mondiale qui s'attaque à l'accès équitable aux soins de santé et aux autres injustices énormes auxquelles notre monde est confronté. Ce moment de l'histoire nous concerne tous, alors unissons-nous pour tracer les sillons d'un avenir meilleur, pour tous", a déclaré Dwayne Johnson, cité dans le communiqué de la Commission européenne.

La conférence des donateurs qui se tiendra en même temps que le concert est la continuation d'un mouvement lancé le 4 mai avec une première réunion. Jusqu'à présent 9,8 milliards d'euros ont été recueillis, selon les derniers décomptes fin mai.

La campagne "Global Goal: Unite for our Future" ("un but commun: s'unir pour notre avenir"), a été lancée le 28 mai sous le patronage d'Ursula von der Leyen et est soutenue par Bloomberg Philanthropies, la Fondation Bill et Melinda Gates, et le Wellcome Trust.

Joel Schumacher, réalisateur de deux "Batman", n'est plus



Joel Schumacher, le réalisateur de deux "Batman" et de "Génération perdue", est mort d'un cancer à l'âge de 80 ans, ont indiqué lundi les responsables de sa communication à l'AFP. Celui qui avait commencé sa carrière comme costumier, avant de devenir un grand nom d'Hollywood, est "paisiblement" décédé à New York "après une lutte d'un an contre le cancer", ont-ils précisé dans un communiqué. Joel Schumacher est notamment connu pour "Batman Forever" (1995) et "Batman et Robin" (1997), des films qui avaient clivé. Pour cette lucrative

franchise, il avait pris la suite de Tim Burton, et son premier "Batman", avec Val Kilmer, avait eu du succès au box-office. Mais les deux films avaient été critiqués à la fois par de nombreux critiques et par des fans, qui avaient entre autres pris ombrage des tétons ajoutés au costume de Batman.

Dans une interview en 2017, Schumacher avait dit à Vice qu'il voulait "demander pardon à tous les fans déçus" par "Batman et Robin", ajoutant qu'il avait eu l'impression d'avoir "tué un bébé". La franchise avait ensuite été revigorée par Chris-

topher Nolan en 2005 avec "Batman Begins".

Schumacher avait commencé comme costumier dans les années 1970, sur des films comme "Woody et les robots" (1973). "St Elmo's Fire" (1985) fut le premier succès de Schumacher en tant que réalisateur. Ont suivi "Génération perdue" (1987) et "L'Expérience interdite" (1990), avant qu'il se lance dans les "Batman" pour Warner Bros. Schumacher a à son crédit d'avoir aidé à lancer des carrières, comme celles de Matthew McConaughey et Colin Farrell.

Bouillon *de culture*

Steve Bing

Le producteur d'Hollywood Steve Bing, qui a financé le film de Tom Hanks "The Polar Express", est mort après une chute du 27^{ème} étage, a rapporté lundi le site américain TMZ, spécialisé dans les célébrités. Agé de 55 ans, le producteur, père d'un enfant avec l'actrice Elizabeth Hurley, est mort après avoir chuté du 27^{ème} étage d'un immeuble de luxe du quartier de Century City à Los Angeles, selon TMZ, qui cite des sources judiciaires anonymes. Selon ce site people, Steve Bing souffrait de dépression et se serait suicidé. Une confirmation auprès de l'entourage du producteur, sollicité par l'AFP, n'a pas pu être obtenue dans l'immediat.

La police de Los Angeles, interrogée par l'AFP, a confirmé de son côté la mort d'un homme d'une cinquantaine d'années sur le même lieu, sans toutefois révéler, pour des raisons légales, son identité.

Producteur de films comme "Get Carter" de Sylvester Stallone ou "Shine a light", un documentaire musical de Martin Scorsese, Steve Bing a également co-écrit une comédie, "Kangaroo Jack" en 2003. Il s'est rendu célèbre après avoir investi 80 millions de dollars dans le film d'animation "The Polar Express", sorti en 2004 et qui a finalement rapporté plus de 300 millions de dollars dans le monde.



Youness Sefaoui et Youssef Oubahou remportent le concours photos "Horizons Intérieurs"



Youness Sefaoui et Youssef Oubahou ont remporté respectivement le premier et deuxième prix du concours photos "Horizons Intérieurs : partage et convivialité aux temps du confinement", a annoncé le jury du concours qui a décidé d'attribuer une mention spéciale à Lofti Souidi. Le Jury était composé des artistes photographes Hassan Hajjaj, Deborah Benzaquen et Yoriyas, de l'artiste peintre et président de la Fondation nationale des Musées, Mehdi Qotbi, du commissaire d'exposition Kristi Jones et de la fondatrice et directrice générale de "Langages du Sud", Patricia Defever.

Pour désigner les deux gagnants parmi les 100 photographies présélectionnées, des débats animés ont eu lieu avec un "respect du thème, de l'originalité, de

l'esthétique et de la qualité technique des prises de vue qui ont permis de départager les nombreux participants", indique "Langages de Sud" dans un communiqué.

Ouvert aux professionnels comme aux amateurs, ce concours a remporté un "très grand succès" avec près de 1.000 photos déposées par plus de 220 photographes à travers tout le Royaume, explique la maison d'édition, ajoutant que cette compétition a "permis d'encourager l'expression individuelle tout en créant une dynamique de méritocratie collective qui transcende les origines sociales ou géographiques". En raison de "l'engouement suscité par le concours photo", il sera procédé à l'attribution la semaine prochaine d'un prix du public qui reviendra à la

photo avec "le plus de likes" sur la page Instagram de "Langages de Sud", selon la même source.

La démarche "Horizons Intérieurs" est un concept original dont l'objectif est de porter et de mettre en valeur la qualité et la diversité des témoignages et des expressions sur le confinement, poursuit-on, la maison d'édition qui indique avoir également lancé une plateforme digitale et la réalisation d'un ouvrage exceptionnel sur le confinement avec la contribution d'auteurs et d'artistes de renom, portant à développer un projet d'exposition. Au-delà de ce concours photo, "Langages du Sud" a lancé une dynamique originale pour constituer un véritable témoignage culturel de portée historique sur la vie des marocains pendant le confinement, conclut le communiqué.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque chose
qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

On eût dit néanmoins que rien n'était changé en ville. Toujours silencieuses dans la journée, les rues étaient envahies, le soir, par la même foule où dominaient seulement les pardessus et les écharpes. Les cinémas et les cafés faisaient les mêmes affaires. Mais, à regarder de plus près, on pouvait remarquer que les visages étaient plus détendus et qu'ils souriaient parfois. Et c'était alors l'occasion de constater que, jusqu'ici, personne ne souriait dans les rues. En réalité, dans le voile opaque qui, depuis des mois, entourait la ville, une déchirure venait de se faire et, tous les lundis, chacun pouvait constater, par les nouvelles de la radio, que la déchirure s'agrandissait et qu'enfin il allait être permis de respirer. C'était encore un soulagement tout négatif et qui ne prenait pas d'expression franche. Mais alors qu'auparavant on n'eût pas appris sans quelque incrédulité qu'un train était parti ou un bateau arrivé, ou encore que les autos allaient de nouveau être autorisées à circuler, l'annonce de ces événements à la mi-janvier n'eût provoqué au contraire aucune surprise. C'était peu sans doute. Mais cette nuance légère traduisait, en fait, les énormes progrès accomplis par nos concitoyens dans la voie de l'espérance. On peut dire d'ailleurs qu'à partir du moment où le plus infime espoir devint possible pour la population, le règne effectif de la peste fut terminé.

Il n'en reste pas moins que, pendant tout le mois de janvier, nos concitoyens réagirent de façon contradictoire. Exactement, ils passèrent par des alternances d'excitation et de dépression. C'est ainsi qu'on eut à enregistrer de nouvelles tentatives d'évasion, au moment même où les statistiques étaient les plus favorables. Cela surprit beaucoup les autorités, et les postes de garde eux-mêmes, puisque la plupart des évasions réussirent. Mais, en réalité, les gens qui s'évadaient à ces moments-là obéissaient à des sentiments naturels. Chez les uns, la peste avait enraciné un scepticisme profond dont ils ne pouvaient pas se débarrasser. L'espoir n'avait plus de prise sur eux. Alors même que le temps de la peste était révolu, ils continuaient à vivre selon ses normes. Ils étaient en retard sur les événements. Chez les autres, au contraire, et ils se recrutaient spécialement chez ceux qui avaient vécu jusque-là séparés des êtres qu'ils aimaient, après ce long temps de claustration et d'abattement, le vent d'espoir qui se levait avait allumé une fièvre et une impatience qui leur enlevaient toute maîtrise d'eux-mêmes. Une sorte de panique les prenait à la pensée qu'ils pouvaient, si près du but, mourir peut-être, qu'ils ne reverraient pas l'être qu'ils chérissaient et que ces longues souffrances ne leur seraient pas payées. Alors que pendant des mois, avec une obscure ténacité, malgré la prison et l'exil, ils avaient persévéré dans l'attente, la première espérance suffit à détruire ce que la peur et le désespoir n'avaient pu entamer. Ils se précipitèrent comme des fous pour devancer la peste, incapables de suivre son allure jusqu'au dernier moment.



Dans le même temps, d'ailleurs, des signes spontanés d'optimisme se manifestèrent. C'est ainsi qu'on enregistra une baisse sensible des prix. Du point de vue de l'économie pure, ce mouvement ne s'expliquait pas. Les difficultés restaient les mêmes, les formalités de quarantaine avaient été maintenues aux portes, et le ravitaillement était loin d'être amélioré. On assistait donc à un phénomène purement moral, comme si le recul de la peste se répercutait partout. En même temps, l'optimisme gagnait ceux qui vivaient auparavant en groupes et que la maladie avait obligés à la séparation. Les deux couvents de la ville commencèrent à se reconstituer et la vie commune put reprendre. Il en fut de même pour les militaires, qu'on rassembla de nouveau dans les casernes restées libres : ils reprirent une vie normale de garnison. Ces petits faits étaient de grands signes.

La population vécut dans cette agitation secrète jusqu'au 25 janvier. Cette semaine-là, les statistiques tombèrent si bas qu'après consultation de la commission médicale, la préfecture annonça que l'épidémie pouvait être considérée comme enrayée. Le communiqué ajoutait, il est vrai, que, dans un esprit de prudence qui ne pouvait manquer d'être approuvé par la population, les portes de la ville resteraient fermées pendant deux semaines encore et les mesures prophylactiques maintenues pendant un mois. Durant cette période, au moindre signe que le péril pouvait reprendre, « le statu quo devait être maintenu et

les mesures reconduites au-delà ». Tout le monde, cependant, fut d'accord pour considérer ces additions comme des clauses de style et, le soir du 25 janvier, une joyeuse agitation emplit la ville. Pour s'associer à l'allégresse générale, le préfet donna l'ordre de restituer l'éclairage du temps de la santé. Dans les rues illuminées, sous un ciel froid et pur, nos concitoyens se déversèrent alors en groupes bruyants et rieurs.

Certes, dans beaucoup de maisons, les volets restèrent clos et des familles passèrent en silence cette veillée que d'autres remplissaient de cris. Cependant, pour beaucoup de ces êtres endeuillés, le soulagement aussi était profond, soit que la peur de voir d'autres parents emportés fût enfin calmée, soit que le sentiment de leur conservation personnelle ne fût plus en alerte. Mais les familles qui devaient rester le plus étrangères à la joie générale furent, sans contredit, celles qui, à ce moment même, avaient un malade aux prises avec la peste dans un hôpital et qui, dans les maisons de quarantaine ou chez elles, attendaient que le fléau en eût vraiment fini avec elles, comme il en avait fini avec les autres. Celles-là concevaient certes de l'espoir, mais elles en faisaient une provision qu'elles tenaient en réserve, et dans laquelle elles se défendaient de puiser avant d'en avoir vraiment le droit.

Et cette attente, cette veillée silencieuse, à mi-distance de l'agonie et de la joie, leur paraissait plus cruelle encore, au milieu de

la jubilation générale.

Mais ces exceptions n'enlevaient rien à la satisfaction des autres. Sans doute, la peste n'était pas encore finie et elle devait le prouver. Pourtant, dans tous les esprits déjà, avec des semaines d'avance, les trains partaient en sifflant sur des voies sans fin et les navires sillonnaient des mers lumineuses. Le lendemain, les esprits seraient plus calmes et les doutes renaitraient. Mais pour le moment, la ville entière s'ébranlait, quittait ces lieux clos, sombres et immobiles, où elle avait jeté ses racines de pierre, et se mettait enfin en marche avec son chargement de survivants. Ce soir-là, Tarrou et Rieux, Rambert et les autres marchaient au milieu de la foule et sentaient eux aussi le sol manquer sous leurs pas. Longtemps après avoir quitté les boulevards, Tarrou et Rieux entendaient encore cette joie les poursuivre, à l'heure même où dans des ruelles désertes, ils longeaient des fenêtres aux volets clos. Et à cause même de leur fatigue, ils ne pouvaient séparer cette souffrance, qui se prolongeait derrière les volets, de la joie qui emplissait les rues un peu plus loin. La délivrance qui approchait avait un visage mêlé de rires et de larmes.

À un moment où la rumeur se fit plus forte et plus joyeuse, Tarrou s'arrêta. Sur le pavé sombre, une forme courait légèrement. C'était un chat, le premier qu'on eût revu depuis le printemps. Il s'immobilisa un moment au milieu de la chaussée, hésita, lécha sa patte, la passa rapidement sur son oreille droite, reprit sa course silencieuse et disparut dans la nuit. Tarrou sourit. Le petit vieux aussi serait content.

Mais au moment où la peste semblait s'éloigner pour regagner la manière incon nue d'où elle était sortie en silence, il y avait au moins quelqu'un dans la ville que ce départ jetait dans la consternation, et c'était Cottard, si l'on en croit les carnets de Tarrou.

À vrai dire, ces carnets deviennent assez bizarres à partir du moment où les statistiques commencent à baisser. Est-ce la fatigue, mais l'écriture en devient difficilement lisible et l'on passe trop souvent d'un sujet à l'autre. De plus, et pour la première fois, ces carnets manquent à l'objectivité et font place à des considérations personnelles. On trouve ainsi, au milieu d'assez longs passages concernant le cas de Cottard, un petit rapport sur le vieux aux chats. À en croire Tarrou, la peste n'avait jamais rien enlevé à sa considération pour ce personnage qui l'intéressait après l'épidémie, comme il l'avait intéressé avant et comme, malheureusement, il le pourrait plus l'intéresser, quoique sa propre bienveillance, à lui, Tarrou, ne fût pas en cause. Car il avait cherché à le revoir. Quelques jours après cette soirée du 25 janvier, il s'était posté au coin de la petite rue. Les chats étaient là, se réchauffant dans les flaques de soleil, fidèles au rendez-vous. Mais à l'heure habituelle, les volets restèrent obstinément fermés. Au cours des jours suivants, Tarrou ne les vit plus jamais ouverts. Il en avait conclu curieusement que le petit vieux était vexé ou mort, que s'il était vexé, c'est qu'il pensait avoir raison et que la peste lui avait fait tort, mais que s'il était mort, il fallait se demander à son propos, comme pour le vieil asthmatique, s'il avait été un saint. Tarrou ne le pensait pas, mais estimait qu'il y avait dans le cas du vieillard une « indication ». « Peut-être, observait-il les carnets, ne peut-on aboutir qu'à des approximations de sainteté. Dans ce cas, il faudrait se contenter d'un satanisme modeste et charitable. »

(A suivre)



Les directives de la CAF pour la reprise du football



Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 à travers le continent et dans le reste du monde, des réunions se sont succédées dans le but d'approfondir les réflexions sur l'avenir des compétitions.

C'est dans cette perspective que la Commission médicale de la CAF, en collaboration avec le Département technique et de développement et un panel d'experts, a élaboré un plan complet pour guider les Associations Membres (AM) sur le redémarrage des activités de football sur le continent.

Le document de 29 pages intitulé «Les directives de la CAF pour la reprise du football en Afrique» met l'accent sur la santé des principales parties prenantes (joueurs, officiels, supporters, partenaires) en tant qu'élément essentiel qui devrait constituer la base de toute prise de décision

concernant la réintroduction des activités de football sur le continent et ce, en accord avec les autorités nationales compétentes.

Le plan met également l'accent sur une évaluation médicale efficace et continue (à travers le test systématique) des joueurs et des officiels, des directives pour les séances d'entraînement, la désinfection des installations sportives et le strict respect des mesures préventives mondiales.

«Ce document complet est une étape majeure vers la reprise du football sur le continent. Sur la base des développements récents, il est important d'avoir un plan afin de guider nos parties prenantes sur le retour des compétitions continentales et nationales, et sur la nécessité d'une approche tout-terrain.

«De nombreuses considérations ont été prises en compte dans l'élaboration du document par notre équipe d'experts, notamment celles liées aux spécificités du

continent. Associé aux stratégies établies par les autorités locales, le document fournit aux AMs les informations adéquates pour reprendre les opérations dès l'obtention du feu vert», a déclaré le Secrétaire général par intérim de la CAF, Abdelmounaim Bah.

Dans le même temps, la Commission d'organisation des compétitions interclubs et de la gestion du système d'octroi des licences de clubs et la Commission d'organisation du football féminin ont tenu des réunions par visioconférence la semaine dernière concernant l'avenir des différentes compétitions.

Le Comité exécutif se réunira le 30 juin 2020 en visioconférence et fera des déclarations sur les recommandations des commissions permanentes respectives. Les détails de la réunion du Comité exécutif seront communiqués en temps opportun.

Source : cafonline.com

La pelouse du stade Hassan II sera fin prête le 10 août

La pelouse du stade Hassan II de Fès, qui vient de subir des travaux, sera prête à accueillir les matchs à partir du 10 août prochain, a indiqué le conseil de la commune de Fès.

En réaction à la publication de photos du stade en plein chantier, le président du conseil de la ville, Driss Azami Idrissi, a assuré, dans une mise au point, que "l'enlèvement de la pelouse du stade n'est pas lié à l'apparition d'un quelconque défaut comme certains veulent le faire croire".

"Il s'agit d'un changement prévu, depuis le début, du gazon de type +Ray Grass+, implanté provisoirement au lancement de la saison (novembre 2019) pour accélérer les travaux de mise à niveau du terrain et le rouvrir aux matchs du championnat, en attendant la fin de la saison pour le remplacer par le gazon naturel +Bermuda+ adapté à toutes les saisons et au climat chaud de Fès", a indiqué le maire de Fès.

C'est ainsi, a-t-il poursuivi, qu'il a été procédé à "l'enlèvement de l'ancienne pelouse et à la pose du nouveau gazon entre les 11 et 18 juin 2020, de manière à préparer le terrain à accueillir les matchs à partir du 10 août prochain".

Le responsable a fait remarquer que l'ancienne pelouse a été réutilisée dans sa totalité, en la réimplantant par le service des espaces verts de la commune de Fès, autour des gradins, au niveau des jardins de Doukkar, du boulevard des FAR et de la pépinière municipale.

La plantation, le changement et l'entretien de la pelouse du stade sont pris en charge par la société qui l'a posé, a-t-il fait savoir, ajoutant que cette même société est chargée, conformément au cahier des charges, d'entretenir et de préserver la pelouse pendant deux années, dès achèvement de l'opération de plantation.

Le stade Hassan II de football a été livré, le 14 février dernier, à la commune de Fès après plusieurs mois de fermeture pour travaux. La réhabilitation de ce stade, d'une capacité de 6.000 places, a été réalisée dans le cadre d'un accord de partenariat entre la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) et la commune de Fès.

Ces travaux ont porté notamment sur la mise à niveau de l'éclairage, des gradins avec l'installation des sièges, la plantation du gazon naturel, la rénovation des vestiaires, ainsi que d'autres dépendances.

Décès de l'ancien joueur du Raja Lotfi Mchich

L'ancien joueur du Raja de Casablanca Lotfi Mchich est décédé, dimanche soir à Casablanca, à l'âge de 65 ans.

Lotfi Mchich a évolué au poste d'attaquant et d'arrière gauche au sein du club casablancais durant les saisons 1971, 1972 et 1973. Lors de son passage au Raja, il a côtoyé les plus grandes stars nationales de la période notamment Mohamed Abdelalim (Benene), Petchou, Omar Betti, Abdelmajid Dolmi. Dans une déclaration à la MAP, Mohamed Abdelalim (Benene) a indiqué que le défunt a rejoint le Raja au début des années 70 à l'âge de 18. Lotfi a dû mettre fin à sa carrière de footballeur en 1973-1974, après avoir obtenu son baccalauréat, a souligné Benene, ajoutant que le défunt a décidé par la suite de poursuivre ses études en France.

Avant de rejoindre l'équipe première du club casablancais, Lotfi a évolué dans les rangs de l'équipe des cadets et des juniors des Verts, a rappelé Benene, notant qu'il a également porté le maillot de l'équipe nationale des jeunes.

Ayant côtoyé le joueur, même pendant une courte période, plusieurs personnalités du club casablancais notamment Mustapha Hannaoui, Abdeslam Hanat et Tantaoui ont mis en avant les qualités techniques du joueur et son élégance. Lotfi a suscité l'admiration des meilleurs joueurs de l'époque notamment Saïd Ghandi, Abdellatif Bakkar et Majid El Hadari.

Le défunt a été inhumé lundi après-midi à Casablanca.

Le KACM en mauvaise posture

Entre problèmes et chimères d'investisseurs

Au beau milieu de la pandémie de Coronavirus, les Marrakchis ne parlent ces derniers jours que du Kawkab et de Mustapha Hajji, l'ex-international marocain et adjoint des sélectionneurs qui se sont succédés à la tête de l'équipe nationale.

En effet, suite à des saisons jugées catastrophiques par tous les observateurs de notre football et à l'impossibilité de trouver des solutions au club phare de la ville ocre, Hajji s'est présenté récemment avec une offre qui pourrait, à ses dires, sauver le club d'une crise qui n'a fait que trop durer et qui risque de lui coûter très cher.

Tout a commencé quand des proches des associations des supporters du KACM ont laissé entendre que des discussions auraient eu lieu entre Mustapha Hajji et des responsables du club ayant pour objectif principal de permettre à un investisseur étranger de prendre

en mains les destinées du club.

Des discussions qui, si elles étaient accueillies avec joie par certains, ont fait jaser d'autres qui ne voyaient en cette initiative qu'une opportunité pour les investisseurs étrangers de s'accaparer des biens du club. Voyant que les choses ne se présentaient pas dans le sens qu'il souhaitait, Hajji est allé jusqu'à présenter son projet aux hauts responsables de la ville. En plus de cela et pour faire entendre sa voix au plus large public, l'ex-international a déclaré à des confrères de la presse locale que certaines personnes dans l'entourage du KACM tentent de s'opposer à un projet qui pourrait profiter à l'équipe et à toutes ses composantes.

A ce propos, le comité provisoire du KACM ne s'est pas prononcé sur cette affaire se contentant de souligner qu'il faut d'abord adapter la situation du club à la loi 30-09 relative à l'éducation phy-

sique et au sport. Et alors que les discussions entre partisans et opposants battent leur plein, on vient d'apprendre de sources bien informées qu'une autre personne est entrée en scène, à savoir un investisseur marocain qui compte se charger des affaires du club.

Questionné à ce propos, l'actuel président du comité provisoire a avancé que les jours à venir vont apporter des éclaircissements à ce sujet.

De retour aux difficultés du KACM, on apprend de sources concordantes que les joueurs et les différents staffs n'ont touché aucun centime depuis le début de la pandémie, que cette situation permet à plusieurs éléments de ne plus être liés au club par aucun contrat. Pire encore, une bonne partie des joueurs ne s'entraînent pas, ce qui rend l'éventuelle reprise de notre championnat pratiquement impossible pour eux.

Khalil Benmouya

Premier League

Liverpool décidé à clore les débats ce mercredi



Si le nul à Everton (0-0) dimanche a repoussé le sacre annoncé de Liverpool, la 31e journée de Premier League entre mardi et jeudi offre l'occasion aux Reds de conclure, même s'il faudra compter sur l'aide de Chelsea, qui défie Manchester City.

A 8 journées de la fin, Liverpool compte 20 points d'avance sur City qui ne lâche rien puisqu'il a successivement étrillé Arsenal (3-0) en match en retard puis Burnley (5-0), lundi soir.

Mercredi, une victoire des Reds à domicile contre Crystal Palace ne permettra pas encore de mettre fin à 30 ans d'attente depuis le dernier titre de Liverpool.

Il faudrait que dans le même temps, les hommes de Pep Guardiola soient accrochés à Chelsea pour débloquer la situation.

Un scénario paraît particulièrement alléchant pour les amateurs de grand spectacle: si City ne cède pas de terrain sur Liverpool au cours de la journée à venir, la décision serait re-

poussée à la 32e journée et à un Manchester City-Liverpool qui pourrait être un passage de témoin d'un champion à l'autre... ou instiller le doute chez les Reds.

Mais avant de se perdre dans ces conjectures, Liverpool va devoir retrouver un peu de punch en attaque qui lui a manqué dimanche.

Privés de Mohamed Salah, les Reds ont surtout péché par manque de vitesse d'exécution, malgré de bonnes intentions et un niveau athlétique satisfaisant après trois mois sans compétition.

"J'ai aimé le niveau d'intensité du match de la part de mes gars, le pressing haut, mais je n'ai pas trop aimé leur rythme. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut forcer", a admis le coach de Liverpool, Jürgen Klopp, après le match.

Il faudra sans doute monter d'un cran contre Crystal Palace, qui a fait très belle impression pour sa reprise à Bournemouth (2-0) et qui n'a pas abdicé toute ambition européenne avec sa 9e place à 4 points seulement

de Manchester United (5e).

Pour Manchester City, le match à Chelsea (4e) sera suffisamment important en lui-même pour ne pas penser à ce que fera ou pas son rival.

"La Premier League est terminée avec Liverpool, mais il y a six ou sept équipes qui se battent pour la Ligue des champions", avait jugé Pep Guardiola à la reprise du championnat.

Même s'il reste dans l'attente du résultat de son appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) contre son exclusion de toute compétition européenne pour deux saisons, City met un point d'honneur à mériter la qualification sur le terrain.

Avec 17 points d'avance sur United, premier non-qualifié virtuel pour la C1, City peut voir venir, mais, à défaut d'avoir pu suivre le rythme de Reds à la régularité impressionnante cette saison, il veut à tout prix être le "champion" des poursuivants de Liverpool.

Les Citizens garderont aussi un oeil sur Lei-

chester, 3e à 9 points de la deuxième place, qui recevra le mal classé Brighton, pas encore tout à fait sauvé avec ses 5 unités d'avance sur la zone rouge, malgré sa victoire à rebondissement contre Arsenal dimanche (2-1).

Le "duel des United" entre Manchester et Sheffield, 7e à 2 points, vaudra aussi le coup d'oeil, d'autant que le match aller s'était soldé par un 3-3 au scénario improbable: menés 2-0 après 52 minutes, les Red Devils avaient marqué trois fois en sept minutes avant de laisser filer deux points à la toute dernière minute.

Il faudra également surveiller Wolverhampton (6e) qui, sans faire de bruit, compte le même nombre de points que les hommes d'Ole Gunnar Solskjær.

La réception du relégable Bournemouth (18e), mal en point puisqu'il a perdu 8 de ses 11 derniers matches, pourrait permettre aux hommes de Nuno Espirito Santo de se rapprocher de l'Europe et peut-être même de Chelsea, qui ne compte que 5 unités de plus.

Les droits TV de la Bundesliga en légère baisse



Pour la première fois depuis 2002, les droits TV du foot allemand ont enregistré une baisse pour les quatre prochaines saisons: effet éphémère du coronavirus ou signe précurseur de la fin des années folles du foot professionnel?

Le résultat de l'appel d'offres pour les droits de la zone germanophone sur la période 2021-2025 est tombé lundi. Les 36 clubs de première et deuxième division de

Bundesliga se partageront un pactole de 4,4 milliards d'euros, soit 1,1 milliard par saison, payés en grande partie par Sky et DAZN, les deux poids lourds qui se partagent les retransmissions en direct.

Le précédent appel d'offres en 2016 avait rapporté 4,64 milliards (1,16 M par saison).

"Le coronavirus a stoppé le boom de l'entreprise de divertissement +Bundesliga+", commente en ligne le magazine du football Kicker. "Le football allemand va devoir se montrer un peu plus modeste dans les années à venir".

Christian Seifert, le président de la Ligue allemande (DFL), n'a pas caché qu'il avait espéré plus: environ 1,35 M par saison.

L'importance vitale de ces droits a été mise en lumière par la crise du coronavirus: c'est pour récupérer ces sommes et éviter la faillite de plusieurs clubs que la DFL a fait des pieds et des mains pour obtenir du pouvoir politique le droit de redémarrer la saison mi-mai, plusieurs semaines avant les autres grands championnats.

Reste à savoir maintenant si la tendance à la baisse va se confirmer ailleurs en Europe, dans la foulée de la crise économique provo-

quée par les mois de confinement.

Les Allemands le pensent. "Ce résultat n'aura pas à souffrir de la comparaison avec celui des autres grandes Ligues lorsqu'elles vendront leurs droits", a prédit M. Seifert.

Hans-Joachim Watzke, le patron du Borussia Dortmund, fait la même analyse: "Les années à venir vont montrer que ce résultat, par rapport aux autres grandes Ligues européennes, est très très bon", affirme-t-il. Avant d'ajouter: "Si les revenus des clubs baissent à moyen terme, il pourrait être normal que les salaires baissent aussi dans la même proportion".

"On ne sait pas ce qu'il se serait passé sans le coronavirus", a reconnu Christian Seifert, mais cette baisse inattendue des droits TV va de toute façon "obliger certains à se serrer un peu la ceinture", a-t-il prédit, "il va y avoir une correction à la baisse de toute l'économie du football".

Ce pronostic ne sera confirmé, ou démenti, que lorsque les autres grands championnats remettront leurs droits en vente. (En 2021 pour l'Italie, 2022 pour l'Angleterre et l'Espagne. La France a pour sa part renouvelé ses droits avec profit juste avant la pan-

démie).

En Allemagne, nombre d'experts avaient pensé que les prix seraient tirés vers le haut par l'arrivée de nouveaux acteurs. On annonçait comme probable l'entrée en jeu d'Amazon, Netflix, Apple ou Disney étaient également cités.

Il n'en a rien été et le montant des enchères dans les autres championnats pourrait donc bien dépendre de la stratégie de ces groupes très puissants.

S'ils se lançaient dans la bataille, les dégâts économiques causés par le coronavirus seraient rapidement réparés et l'Allemagne apparaîtrait comme le dindon de la farce!

Car sur la période encore en cours, l'Allemagne fait jeu égal pour les droits nationaux avec la Liga espagnole et la Serie A italienne. Même si elle est nettement distancée sur les droits internationaux, qui sont attribués séparément. (240 millions par saison de droits internationaux pour la Bundesliga, contre 897 à la Liga et 361 à la Serie A).

Ces trois championnats sont toutefois loin derrière la riche Premier League anglaise (presque 1,9 M de droits nationaux plus 1,6 M de droits internationaux).

Mots flechés

Par Abou Salma

JEUX & Loisirs

BOÎTE À BIJOUX	NOTE BLEU	DIVISEUR	PRÊT	A BON CŒUR	RADIS	CARDINAUX	COUPE DE PRESSE
TYPE SANS GAIN					ROCHER QUARTIER DE VARSOVIE		
NOTE FAÎTE		ENGLOUTIE					
			TEMPS MORT				FILOU
QUARTIER DE MANAUS			SE MARRE. TRÈS VITE		EXAMEN DE LABO		
DEVISE	CARTÉS- IEN	BUTTE			TÊTE DE TAUREAU COLÈRE		
				UTOPI- STE		FIN DE VERBE	
PARTIE D'UNE SOMME		LETTRES D'ARTOIS			COUPÉ COURT		
ADMIN- ISTRE				GRECQUE	GRECQUE		POISSON DE MER
	VILLE DES PAYS-BAS			ANNONCE UNE SUITE		PARTIE D'UN ENSEMBLE DÉSERT	
NOTE AU SUD	DANS LA NATURE			RELIE LE PÈRE ET LE FILS			FORME D'ÊTRE
					ARTICLE		
PRINCE TROYEN				NATURE MORTE		PRONOM PERSONNEL	

Solution mots flechés d'hier

LIVRE DE POCHE	V	CHOÛA	LETTRES D'OSLO	E	NUÉE RÉGLE PLATE	JUGE	A	AVIVE	CANAPÉ	LIEU DE DÉLICES	CREVASSA
DÉPROQUÉ	A	P	O	S	T	A	T	PIED DE VIGNE	S	E	P
NUÏT	D	E	S	S	E	R	T	FORME LYRIQUE	O	D	E
	M	E	U	L	A			RAYER PARTIE DU CORPS	B	I	F
APPLÛTA	M	GAZ RARE	DIAPHI- AGME	I	R	I	S	QUARTIER DE TANIS	A	N	I
DISPEN- SÉE	E	X	E	M	P	T	E	VOYELLES DE BAS SYMBOLE EN HAUT; TRÈS COURT	E	S	S
DÉMONS- TRATIF	C	E		COLÈRE	PAMPH- LET			PARTIS DE L'INTESTIN GRÈLE	R		
RASSEM- BLEA	U	N	I	F	I	E	R	DEUXIÈME VERTÈBRE DU COU	A	X	I
ÉTHIQUE	M	O	R	A	L	A	B	PREMIÈRE DAME TRÈS COURT	E	V	E
PIGE		INDISPEN- SABLE	RÉCUSA	N	E	C	E	EN ABNÈGE LETTRES DE SANG	S	A	I
	A	N		ROMAINS	POSSÉSSIF PRONOM	T	O	NOTA BENE NON-DIT	N	L	R
VACCINE	I	M	M	U	N			CACHER	T	A	I
SAVANT MUSUL- MAN	A	L	E	M				REJETÉS PAR PRESSION	P	U	L

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب ojd MAROC

2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Suite naturelle
- 2- Un qui est passé - Renvoi - Dans latin
- 3- Langue de Zamenhof
- 4- Promenade - Intenté
- 5- Avertir - Trois sur quatre
- 6- Défini - Enchanté
- 7- Forme d'en - Hériter
- 8- Entre les roues - Eclot
- 9- Amon - Fugue musicale
- 10- Amidonné - Premier mot du Coran

VERTICALEMENT

- 1- Bague à armoiries
- 2- Désœuvrée - Ce drôle d'oncle
- 3- Rounds
- 4- Lisières - Pari
- 5- Bramer - Abréviation de commerce
- 6- Attacha - Biffure
- 7- Attaché à un autre organe - Blessé
- 8- Deux font soigné - Thallium
- 9- Moque - Sous du Pérou
- 10- Personnel - Portes

Grilles de sudoku

Facile

	9	6		4	8	3		
8			2					6
5				9	6		1	
	6		8			5		
	2	1		5		7	9	
		5			1		2	
	5		1	8				7
7					5			9
		8	7	3		1	6	

Moyen

6			8				4	3
	4			7			5	
			5			9		
			9		1	6		2
9				3				1
2	4	7		6				
		6			7			
	9			2			3	
3	5				9			4

Difficile

				1	8	7		
1		8			2			
7				3		4		
	2		3				7	
		9		7		1		
	7				9		6	
		4		2				5
			9			2		6
		3	5	6				

Expert

2	7			5				
			1	8				
	8			4				3
	4		5					7
	3	5					6	1
7					3			4
	6			7				9
				6	8			
			2				1	4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	S	O	T	E	R	I	S	M	E
2	T	E	M	E	R	I	T	E		P
3	I	C	A	R	E		A	C	T	E
4	N	O	N		S	E	L		R	I
5	C	U		M	I	L	I	T	E	R
6	E	R	G		P	I	E	U	S	E
7	L	I	A	N	E	S		E	S	
8	A	R	G	I	L	E	U	S	E	S
9	N		N		E	N	S		N	U
10	T	R	E	S		T	E	N	T	E

Facile

1	9	6	5	4	8	3	7	2
8	3	4	2	1	7	9	5	6
5	7	2	3	9	6	8	1	4
9	6	7	8	2	3	5	4	1
3	2	1	6	5	4	7	9	8
4	8	5	9	7	1	6	2	3
6	5	9	1	8	2	4	3	7
7	1	3	4	6	5	2	8	9
2	4	8	7	3	9	1	6	5

Moyen

6	1	9	2	3	7	8	4	5
5	3	7	6	4	8	2	9	1
8	2	4	1	9	5	3	6	7
7	9	6	3	5	2	1	8	4
4	5	3	9	8	1	7	2	6
1	8	2	7	6	4	9	5	3
3	4	1	5	2	9	6	7	8
9	7	5	8	1	6	4	3	2
2	6	8	4	7	3	5	1	9

Difficile

6	3	5	4	1	8	7	9	2
1	4	8	7	9	2	6	5	3
7	9	2	6	3	5	4	8	1
8	2	6	3	4	1	5	7	9
3	5	9	8	7	6	1	2	4
4	7	1	2	5	9	3	6	8
9	6	4	1	2	7	8	3	5
5	1	7	9	8	3	2	4	6
2	8	3	5	6	4	9	1	7

Expert

2	9	7	6	3	5	4	8	1
3	5	4	1	8	2	9	7	6
6	8	1	9	4	7	2	3	5
1	4	8	5	9	6	3	2	7
9	3	5	7	2	4	6	1	8
7	2	6	8	1	3	5	4	9
5	6	2	4	7	1	8	9	3
4	1	9	3	6	8	7	5	2
8	7	3	2	5	9	1	6	4

الجمهورية المغربية
 المملكة المغربية
 وزارة التجهيز والمدينة
 والبنية التحتية للمغرب
 الاستاذية العامة للتربية والتكوين
 جهة درعة تافيلالت

А.ХАККИ МЕРВОҚ
 А. БОШҚУВ - ҚАЗИМА
 А. БОҚАК Ж. ХИММ. А. БОҚКЕ. Е. ӨБ.І
 Қ. РАКЕП. І. БЕЛЕК. І. БОҚКЕ. А. БОШНИҚ
 І. А. О. Қ. ХАККИ-НН

**APPEL D'OFFRES OUVERT
 SUR OFFRES DE PRIX**

Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture de plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :

AOO N°	Objets	Montant de la caution provisoire (DHS)	Date d'ouverture des plis	Estimation En DHS	Conditions requises
01/LAB/2020/AREP-DT	Le contrôle de la qualité des matériaux et suivi des travaux d'extension du Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation Draa-Tafilalet (CRMEF-DT) à la CT Errachidia.	Il n'est pas prévu du cautionnement provisoire	17/07/2020 À 10h00	100 000,00 Cent mille dirhams	-Activité : EG- -Qualification : EG.1 -Catégorie : 3 -Activité : CQ- -Qualification : CQ.1 -Catégorie : 3
02/LAB/2020/AREP-DT	Le contrôle de la qualité des matériaux et suivi des travaux de construction d'un dépôt au siège de l'académie régionale de l'éducation et de la formation région Draa-Tafilalet à la CT Errachidia	Il n'est pas prévu du cautionnement provisoire	17/07/2020 À 11h00	60 000,00 Soixante mille dirhams	-Activité : EG- -Qualification : EG.1 -Catégorie : 4 -Activité : CQ- -Qualification : CQ.1 -Catégorie : 4

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les déposés, contre récépissé, au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyés électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04-09-2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4737/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE LA SANTE
 Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°08/2020

Le 21/07/2020 à 11h il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale de la Santé à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour achat de matériel de cuisine destiné au nouveau Centre Hospitalier Régional de Rabat relevant de la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé Kenitra en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinnia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (en DH) :

Montant de la caution provisoire en lettre	Montant de la caution provisoire en chiffre
Trois mille cinq cent	3 500,00

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de (en DH TTC) :

Montant en lettre	Montant en chiffre
deux cent vingt mille cinq cent soixante	220 560,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 et 148 du décret. N° 2-12-349 du 8 Ouadda I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé à Rabat, Rue Zinnia secteur 20 Hay Ryad
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

La documentation exigée par le dossier d'appel d'offres doivent être déposées à la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé -Kenitra (service des marchés), Rue Zinnia secteur 20 Hay Ryad Rabat Avant 20/07/2020 à 16h30mn (Heure limite pour dépôt des documentations).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

N° 4738/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KENITRA
 COMMUNE DE KENITRA

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°02/2020
Relatif à l'aménagement de la place Moulay Youssef ainsi qu'un parking sous-sol

Dans le cadre des efforts déployés pour remédier aux problèmes de stationnement au centre-ville de Kenitra, la commune de Kenitra a décidé d'aménager la place **Moulay Youssef** avec un parking sous-sol.

L'objectif de la commune est de concevoir la place publique, de créer des places de parking et de fluidifier la circulation automobile en diminuant le nombre de voitures stationnant en surface. Ces voitures sont attirées par les nombreux et différents services qu'offre cette zone, ce qui crée un encombrement urbain et un blocage automobile empêchant les citoyens d'exercer facilement leurs activités dans cette zone.

La commune de Kenitra lance un appel à manifestation d'intérêt pour le financement-exécution et gestion du projet par des candidats qui proposeront un projet apte à remédier à ce problème.

Les soumissionnaires seront invités via le dossier d'appel à projet à démontrer la pertinence de leurs idées et leur capacité à mener à bien leurs conceptions en proposant un projet capable de :

- 1) D'améliorer le paysage urbain de la place Youssef vu son emplacement stratégique, et ceci en concevant une place attirant la population de différents âges.
- 2) Concevoir un parking sous-sol apte à résoudre le problème de stationnement dans la zone.
- 3)

Procédure :

La sélection des candidats se fera en deux étapes :

- 1) Le présent AMI permet de présélectionner les candidats attestant de leur capacité à mener à bien le projet du point de vue organisationnel, technique et financier ;
- 2) Les entreprises présélectionnées recevront à ce moment-là le CPS et le règlement de consultation relatifs au présent projet.
- 3)

Critères de sélection des candidats :

Les critères de sélection pour l'appel à manifestation d'intérêt reposent sur les critères suivants :

a) **Profil de la société**

- Structure juridique du candidat ;
- La structure organisationnelle du candidat et sa capacité à répondre aux besoins du projet ;
- Capacité d'assurer un service pérenne tout au long du contrat.

b) **Critères financiers**

Le candidat doit avoir un bilan financier solide démontré par les états financiers audités des trois derniers exercices.

-Dossier de candidature

Les entreprises intéressées par le présent AMI sont invitées à fournir un dossier comprenant les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à M. le président de la commune de Kenitra mentionnant les domaines de spécialisation et justifiant de leur aptitude à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt.
- Une note de présentation de la société détaillant l'expérience du candidat.
- Une note indiquant les moyens humains et financiers.
- Les trois derniers bilans financiers du candidat.

Procédure de choix du partenaire

Le choix du partenaire avec lequel la commune va signer la convention de partenariat pour réaliser et financer le projet sera basé sur :

- 1) La proposition de financement la plus favorable pour la commune.
- 2) La durée de l'exécution du projet.
- 3) Les moyens humains et techniques
- 4) Le volet architectural : fonctionnalité du projet-l'articulation des différentes composantes du projet-la qualité architecturale du projet.
- 5)

-Date et méthode de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier normal ou déposés dans le secrétariat du président au siège de la commune de Kenitra au plus tard le 01 septembre 2020 à 11h.

**Le Président de la Commune
de Kenitra**

N° 4739/PA



Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Direction Régionale de l'Orient

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/2020
(Séance publique)

Le : **Judi 16 Juillet 2020 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient sise : Boulevard Echouhada Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix n° 02/2020 concernant l'achat des Climatiseurs avec Installation aux divers sites de la Direction Régionale de l'Orient et les agences qui lui sont rattachées en UN (01) lot unique :

- Lot (Unique) : Climatiseurs avec installation

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient - Division Ressources, Bureau des Moyens Généraux, sis : Boulevard Echouhada Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot (Unique) : Climatiseurs avec installation : 1 700.00 Dhs (Mille sept Cent dirhams et Zéro Cts)

L'estimation des couts est arrêtée à :

-Lot (Unique) : 59.664,00 Dhs (Cinquante Neuf Mille Six Cent Soixante Quatre Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 à 29 et 31 du décret relatif aux marchés publics de la CNSS du 09 Novembre 2016.

Les concurrents peuvent déposer leurs offres :

- soit sur le site www.marchespublics.gov.ma
 - soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
 - soit les déposer contre récépissé au bureau du président de la Direction Régionale
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 03 du règlement de la consultation.

Les documents techniques exigés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés dans les bureaux sus-indiqués **au plus tard le 15 juillet 2020 Avant 12h00mn** (Heure limite pour le dépôt des documents techniques ou autres).

N° 4740/PA



Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Direction Régionale de l'Orient

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03/2020
(Séance publique)

Le : **Judi 16 Juillet 2020 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient sise : Boulevard Echouhada Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix n° 03/2020 concernant l'Acquisition de matériel de bureau : des Machines Photocopieurs Multitâches au profit de la Direction Régionale de l'Orient et les agences qui lui sont rattachées en UN (01) lot unique :

- Lot (Unique) : Machines Photocopieuses multitâches

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient - Division Ressources, Bureau des Moyens Généraux, sis : Boulevard Echouhada Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot (Unique) : Machines Photocopieuses multitâches : 1 700.00 Dhs (Mille sept Cent dirhams et Zéro Cts)

L'estimation des couts est arrêtée à :

-Lot (Unique) : 109.000,00 Dhs (Cent Neuf Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 à 29 et 31 du décret relatif aux marchés publics de la CNSS du 09 Novembre 2016.

Les concurrents peuvent déposer leurs offres :

- soit sur le site www.marchespublics.gov.ma
 - soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
 - soit les déposer contre récépissé au bureau du président de la Direction Régionale
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 03 du règlement de la consultation.

Les documents techniques exigés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés dans les bureaux sus-indiqués **au plus tard le 15 juillet 2020 Avant 12h00mn** (Heure limite pour le dépôt des documents techniques ou autres).

N° 4741/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TIZNIT
CONSEIL PROVINCIAL DE TIZNIT
Bureau des marchés

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 19/2020/ B.P

Le **Judi 16 juillet 2020 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunion du Conseil Provincial de Tiznit à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur l'**Achèvement des travaux d'électrification 2ème /1ère catégorie du lotissement Aglou plage extension à la Commune Tnine Aglou, Province de Tiznit.**

- LOT N° 1 : Travaux hors site.
- LOT N° 2 : Réseau moyenne tension et postes de transformation.
- LOT N° 3 : Réseau basse tension.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du service des Affaires Techniques et des Equipements (Bureau des marchés) du Conseil Provincial de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- LOT N° 1 : 9 000,00 (Neuf mille dirhams)
- LOT N° 2 : 12 000,00 (douze mille dirhams)
- LOT N° 3 : 14.000,00 (quatorze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
LOT N° 1 : 575 590,50 (Cinq cent soixante-quinze mille Cinq cent quatre-vingt –dix dirhams et 50cts)
LOT N° 2 : 824 914,20 (Huit cent vingt-quatre mille Neuf cent quatorze dirhams et 20 cts)
LOT N° 3 : 923 520,00 (Neuf cent vingt-trois mille Cinq cent vingt dirhams).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 ,31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service Précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des Affaires Techniques et des Equipements (Bureau des marchés) du Conseil Provincial de Tiznit
- soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation

Le dossier technique doit comprendre : Copie légalisée du certificat de qualification et de classification de l'entreprise :

	Secteur	Qualification	Classe
LOT N° 1	J : Electricité	J : Réalisation de réseau électricité MT et Transformation MT-BT et réseau basse tension	4
LOT N° 2	J : Electricité	J : Réalisation de réseau électricité MT et Transformation MT-BT et réseau basse tension	4
LOT N° 3	J : Electricité	J : Réalisation de réseau électricité MT et Transformation MT-BT et réseau basse tension	4

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

-les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de consultation

N° 4743/PA



Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Direction Régionale de l'Orient

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/2020
(Séance publique)

Le **Judi 16 Juillet 2020 à 10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient sise : Boulevard Echouhada Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix n° 04/2020 concernant l'achat des Onduleurs Electriques avec Installation aux divers sites de la Direction Régionale de l'Orient et les agences qui lui sont rattachées en UN (01) lot unique :

- Lot (Unique) : Onduleurs Electriques avec installation

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale CNSS – de l'Orient - Division Ressources, Bureau des Moyens Généraux, sis : Boulevard Echouhada Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot (Unique) : Onduleurs Electriques avec installation : 1 700.00 Dhs (Mille sept Cent dirhams et Zéro Cts)

L'estimation des couts est arrêtée à :

-Lot (Unique) : 194.400,00 Dhs (Cent Quatre-vingt-quatorze Mille Quatre Cents Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 à 29 et 31 du décret relatif aux marchés publics de la CNSS du 09 Novembre 2016.

Les concurrents peuvent déposer leurs offres :

- soit sur le site www.marchespublics.gov.ma
 - soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
 - soit les déposer contre récépissé au bureau du président de la Direction Régionale
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 03 du règlement de la consultation.

Les documents techniques exigés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés dans les bureaux sus-indiqués **au plus tard le 15 juillet 2020 Avant 12h00mn** (Heure limite pour le dépôt des documents techniques ou autres).

N° 4742/PA

الجمهورية المغربية
 ROYAUME DU MAROC
 وزارة الداخلية
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 ولاية جهة كلميم واد نون
 WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN
 عمالة إقليم آسا زاغ
 PROVINCE D'ASSA-ZAG

DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA ZAG

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale d'ASSA ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun à l'ouverture de plis relatifs à une consultation architecturale suivant :

N° CA	OBJETS	BUDGET PREVISIONNEL HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EN DHS	DATE ET HEURS D'OUVERTURE DES PLS
05/2020/CA.DP. ASSA-ZAG	Etudes, Conception Architecturale Et Suivi Des Travaux De Construction De Quatre (04) Cantine Scolaire au sein des écoles primaires Relevant De La Direction Provinciale D'ASSA-ZAG AREF GUELMIM OUED NOUN.	833 334,00 Huit Cent Trente-Trois Mille Trois Cent Trente-Quatre Dirhams Et 00 CTS HT	16/07/2020 à 09 H 00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale d'ASSA ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N° 4744/PA

الجمهورية المغربية
 ROYAUME DU MAROC
 وزارة الداخلية
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 ولاية جهة كلميم واد نون
 WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN
 عمالة إقليم آسا زاغ
 PROVINCE D'ASSA-ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° :13/2020/INDH

Le 17 Juillet 2020, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture de plis relatifs à des appels d'offres sur offre de prix, pour des lots uniques, comme suit :

AOO N°	Intitulé du Projet	Estimation	Cautionnement	Horaire
13/2020/INDH	Branchement individuel en eau potable, réparation des panneaux solaire du puits au Douar Akhzan, et équipement du puits en panneau solaire du Douar Afra commune Labouirat. Province d'Assa-Zag	884 232,00 Dh TTC	40 000,00 DH	12h

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit par Soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 4745/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
 PREFECTURE DE CASABLANCA
 PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SICK
 SECRETARIAT GENERAL
 D.R.H.B/SLM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/2020

Le 20 Juillet 2020 à 10 heures , il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick , à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix, pour les travaux d'aménagement du Complexe Administratif de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick - 2èrre tranche- . Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service de la Logistique et des Marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux cent mille dirhams TTC(200 000,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : Sept million quatre vingt huit mille cinq cent quatre vingt douze dirhams TTC (7 088 592,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les prospectus et les documents techniques demandés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés au Service Logistique et Marchés avant le 17/07/2020 à 10 heures.

Il est prévu une visite des lieux le 06/07/2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Il est exigé aux concurrents installés au Maroc, la production de :
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification en précisant le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées de la façon suivante :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES	DOMAINE
Q	3	Q1	PEINTURE GENERALE DE BATIMENT
O	2	O2	TRAVAUX DE REVETEMENTS SPECIAUX
M	4	M1	TRAVAUX COURANTS DE PLOMBERIE SANITAIRE

NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 4747/PA

الجمهورية المغربية
 ROYAUME DU MAROC
 وزارة الداخلية
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 ولاية جهة كلميم واد نون
 WILAYA REGION GUELMIM OUED NOUN
 عمالة إقليم آسا زاغ
 PROVINCE D'ASSA-ZAG

DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA ZAG
Avis d'appels d'offres ouvert

Il sera procédé au siège de la direction provinciale d'ASSA-ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N° AO	OBJETS	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES EN DHS	Qualification et Classification demandée :	HEURS D'OUVERTURE DES PLS
16/2020/INV DP.ASSAZ AG	Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux De Construction Du Deux Blocs Sanitaires Au Sein Du Lycée Qualifiant Rghwa A ZAG DP.ASSA-ZAG-AREF GON.	15 000,00 Quinze Mille Dirhams TTC	*****		16/07/2020 à 09 H 30
17/2020/INV DP.ASSAZ AG	Etudes Géotechniques, Réception Des Fonds De Fouilles Et Contrôle De La Qualité Des Matériaux Des Travaux De Construction Du Deux Blocs Sanitaires Au Sein Du Lycée Qualifiant Rghwa A ZAG DP.ASSA-ZAG-AREF GON.	13 000,00 Treize Mille Dirhams TTC	*****	EG.1, catégorique : 4 CQ.1, catégorique : 4	16/07/2020 à 19 H 00
18/2020/INV DP.ASSAZ AG	Contrôle Technique Et Suivi Des Travaux De Construction Du Deux Blocs Sanitaires Au Sein Du Lycée Qualifiant Rghwa A ZAG DP.ASSA-ZAG-AREF GON.	12 000,00 Douze Mille Dirhams TTC	*****		16/07/2020 à 19 H 30
19/2020/INV DP.ASSAZ AG	Etude Technique Et Suivi Des Travaux De Construction De Quatre (04) Cantine Scolaire au sein des écoles primaires Relevant De La Direction Provinciale D'ASSA-ZAG AREF GUELMIM OUED NOUN.	20 000,00 Vingt Mille Dirhams TTC	*****		16/07/2020 à 11H 00
20/2020/INV DP.ASSAZ AG	Construction De Quatre (04) Cantine Scolaire au sein des écoles primaires Relevant De La Direction Provinciale D'ASSA-ZAG AREF GUELMIM OUED NOUN.	20 000,00 Vingt Mille Dirhams TTC	*****		16/07/2020 à 11 H 30
21/2020/INV DP.ASSAZ AG	Etudes Géotechniques, Réception Des Fonds De Fouilles Et Contrôle De La Qualité Des Matériaux Des Travaux De Construction De Quatre (04) Cantine Scolaire au sein des écoles primaires Relevant De La Direction Provinciale D'ASSA-ZAG AREF GUELMIM OUED NOUN.	20 000,00 Vingt Mille Dirhams TTC	*****	EG.1, catégorique : 4 CQ.1, catégorique : 4	16/07/2020 à 12 H 00
22/2020/INV DP.ASSAZ AG (AU RABAIS OU (MAJORATION)	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU DEUX BLOCS SANITAIRES AU SEIN DU LYCEE QUALIFIANT OUED ESSA'A A ASSA DP.ASSA-ZAG-AREF GON.	279 300,52 DHS Deux Cent Soixante-Deux-Neuf Mille Trois Cents Dirhams Et 52 Cts TTC	15 000,00 Quinze Mille Dirhams TTC		17/07/2020 à 09 H 00
23/2020/INV DP.ASSAZ AG	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE COLLEGIAL ALMASSIRA ALKHADRA, DP.M.E.N.F.P.ASSA-ZAG-AREF GON.	699 918,00 Six Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Dix-Huit Dirhams TTC	21 000,00 Vingt Et Un Mille Dirhams TTC		17/07/2020 à 19 H 00
24/2020/INV DP.ASSAZ AG	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE COLLEGIAL ALNASSERR A ZAG, DP.M.E.N.F.P.ASSA-ZAG-AREF GON.	599 935,00 Cinq Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Cinquante-Trois Dirhams TTC	18 000,00 Dix-Huit Mille Dirhams TTC		17/07/2020 à 11 H 00
25/2020/INV DP.ASSAZ AG	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ÉCOLES : OMAR IBN ALKHATTAB, ALFATH, MARKALA, LHMAMDA, DP.M.E.N.F.P.ASSA-ZAG-AREF GON.	1 199 976,00 Un Million Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Neuf Cent Sixante-Six Dirhams TTC	36 000,00 Trente-Six Mille Dirhams TTC	Secteur A Qualifications [A3] Minimum Classe 4	17/07/2020 à 12 H 00

LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES PEUVENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉS À PARTIR DU PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS DE L'ÉTAT : WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA

LE CONTENU, AINSI QUE LA PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27, 29 ET 31 DU DÉCRET N° 2-12-349 DU 08 JOUMADA 1 1434 (20 MARS 2013) RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS, ET AUX DISPOSITIONS DU CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION N° : 09/20/DEPP DU : 31 MARS 2020

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- SOIT DÉPOSER CONTRE RÉCÉPISSÉ LEURS PLS AU BUREAU DES MARCHÉS DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA ZAG RELIANT DE L'ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE FORMATION RÉGION GUELMIM OUED NOUN;
- SOIT LES ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION AU BUREAU PRÉCITÉ ;
- SOIT LES REMETTRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DÉBUT DE LA SÉANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS.
- SOIT LES ENVOYER PAR VOIE ÉLECTRONIQUE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 DE L'ARRÊTÉ DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES N° :20-14 DU 04/09/2014.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLES 6 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

N° 4746/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA
REGION DE
CASABLANCA-SETTAT
PREFECTURE
DE CASABLANCA
PREFECTURE DES
ARRONDISSEMENTS
DE BEN M'SICK
SECRETARIAT
GENERAL
D.R.H.B/SLM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°02 /2020

Le 21/07/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour les travaux de nettoyage du Complexe Administratif et de la piscine sise à la Résidence du Gouverneur de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service logistique et marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams TTC (20 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Cent quatre vingt Douze Mille Six Cent vingt dirhams TTC (592 620,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le 07/07/2020 à 10 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4748/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA
REGION DE
CASABLANCA-SETTAT
PREFECTURE
DE CASABLANCA
PREFECTURE DES
ARRONDISSEMENTS
DE BEN M'SICK
SECRETARIAT
GENERAL
D.R.H.B/SLM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°03 /2020

Le 22 juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'entretien des installations téléphoniques du Complexe Administratif de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service logistique et marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'sick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams TTC (10 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre vingt trois Mille trois cent soixante dirhams TTC (183 360,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité,
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le 08/07/2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 4749/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION DES
ROUTES
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU DE MIDELT
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N° 30/2020

Le 16/07/2020 à 12 :00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN13 du PK 435+731au PK 442+456 (Tizi N' Talghomt)- Province de Midelt-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 16 000,00 DH (Seize mille dirhams).

- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 017 600,00 dhs (Un million dix-sept mille six cent dirhams.)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publiques.

Les concurrents peuvent :
• soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midelt;

• soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midelt;

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ; Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

• Pour les concurrents installés au Maroc :
Le concurrent doit fournir la copie certifiée conforme de l'attestation d'agrément pour les domaines D4 et D5.

• Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.
N° 4750/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TIZNIT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 38/2020/ BG

Le Mardi 21 juillet 2020 à 10h00 mn, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Tiznit (Salle de Réunions), à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur la construction du siège caïdat Sahel et du logement du caïd au centre de la commune Arbaa Sahel, Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des Marchés (service des marchés) de la Province de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30 000,00 dhs (Trente mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 799 829,54 Dh (Un Million Sept Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Vingt Neuf Dirhams et Cinquante Quatre Cts) réparti comme suit :

- Partie Caïdat : 1 217 839,08 DH (Un Million Deux Cent Dix Sept Mille Huit Cent Trente Neuf Dirhams et Huit Cts)

- Partie Logement : 581 990,46 DH (Cinq Cent Quatre Vingt et un Mille Neuf Cent Quatre-vingt Dix Dirhams et Quarante Six Cts).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés (Service des marchés) de la Province de Tiznit ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée ;

- Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.
N° 4751/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE
GHIATA AL GHARBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 02/2020

Le 16 juillet 2020 à dix (10) heures, il sera procédé à la salle de réunion de la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de réhabilitation et extension du réseau de distribution d'eau potable du douar DCHIER 1°trancherelevant de la commune de Ghiata Al Gharbia-Province de Taza -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique sis à la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : dix mille (10.000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: trois cent quatre vingt quinze mille cent dirhams (395.100,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;

• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;
• Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage ;

• soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 17 du règlement de la

consultation.
N° 4752/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE
GHIATA AL GHARBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :
03/2020

Le 17 juillet 2020 à dix (10) heures, il sera procédé à la salle de réunion de la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

1. Travaux d'électrification 1° catégorie extension destinée au raccordement de la Station de Pompage a Ain Touda à la Commune Territoriale Ghiata Al Gharbia (Province de Taza) (Offre n° 200112090).

2. Travaux d'électrification 2° catégorie extension destinée au raccordement de la Station de Pompage a Koba à la Commune Territoriale Ghiata Al Gharbia (Province de Taza) (Offre n° 200112093).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique sis à la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à douze mille (12.000,00) dirhams. L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: quatre cent mille trois cents quatre vingt cinq dirhams cinquante deux centimes (400.385,52).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;

• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;
• Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage ;

• soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 18 du règlement de la consultation.

N° 4753/PA

AVIS DE CONSTITUTION SOCIETE "CANSHAUSE TRAVAUX" SARL/AU
Aux termes d'un acte S.S.P à EL AIOUN en date du 11/03/2019, a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: "CANSHAUSE TRAVAUX" SARL/AU.
Objet: Entrepreneur de Travaux Divers ou de Constructions.
Siège social: Rue 01 Hay Harchat Moumna El Aioun Sidi Mellouk.
Durée: 99 ans
Capital Social: CENT MILLE DIRHAMS (100000.00dhs).
Associé: 1° Mr EL-LOUALI KHALID CIN N°FC30830 Propriétaire de 1000 Parts Sociale.
Gérance: Mr. EL-LOUALI KHALID CIN N° FC30830.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er instance de TAOURIRT le 03/05/2019, sous le N° 68/2019 RC N° 973.
N° 4754/PA

PERFECT GESTION
Conseil fiscal et juridique
Société: SPIRIT COSMETIQUE SARL AU
ADRESSE:
CASABLANCA, 10 RUE LIBERTE ETAGE N°3
APPT N°5,
CAPITAL SOCIAL:
100 000.00 DHS
(Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 11/06/2020, il a été constitué le ci-après nomme une société à responsabilité limitée d'association unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : Société: SPIRIT COSMETIQUE SARL AU
Siège social : CASABLANCA, 10 RUE LIBERTE ETAGE N°3 APPT N°5
• Objet : La commercialisation, la représentation, la consignation, la distribution et le conditionnement de tous produits cosmétique, d'hygiène et de soins thérapeutiques
Durée : 99 ans.
Capital social : 100 000.00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libérées par une seule personne physique à savoir:
Mr. KARIM ABDELMOUGHITE : 100.000,00 DHS
-Gérance : la société est gérée et administrée par Mr. KARIM ABDELMOUGHITE
-Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°736529
N° 4755/PA

SOCIETE ABDO ATLAS TOURISME SARL AU CAPITAL DE 10 000.00DH, RC : 1115
Siège social: N° 9 RESIDENCE 2 BLOC 5 NAKHIL 6 AZROU
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/06/2020, il a été établi un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire.
L'ordre du jour:
• Cession de parts sociales.
• Nomination d'une nouvelle gérance.
• Mise à jour de statut.
PREMIERE RESOLUTION
• Mr JDIR ABDELGHANI, propriétaire de quatre vingt (80) parts sociales les cède en totalité à Messieurs JDIR EL MEHDI 30 parts et JDIR OUSAMA 50 parts.
DEUXIEME RESOLUTION
• L'assemblée générale décide à l'unanimité l'acceptation de la démission du gérant JDIR ABDELGHANI et la nomination de Mr. JDIR EL MEHDI, titulaire de la CIN n° DA 90170, comme gérant unique de la société.
TROISIEME RESOLUTION
• L'assemblée générale a décidé la mise à jour des statuts
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1er instance d'Azrou en date du 19/06/2020 Sous le N° 1115.
N° 4756/PA

GROUP H PLASTER KM 7.5 ROUTE SEBT GZOU LA SAFI
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12/06/2020 établi à Safi, il a été décidé ce qui suit:
• Changement de la dénomination sociale: La nouvelle dénomination sociale de la société sera M2S SAFI SARL
• la suppression des activités mentionnées ci après:
• La production de plâtre et tous autres produits et matériaux de construction.
• Les travaux de pose et installation de plâtre et tous autres produits et matériaux de construction.
• Extension de l'objet social par l'ajout des activités suivantes:
• Prestataire de services en gestion des ressources humaines.
• Le négoce de plâtre et tous autres produits et matériaux de construction.
• Location de matériels et engins pour agencement et aménagement de construction.
• Import de tous produits ou machines se rapportant de près ou de loin à la

ADAM FICHE SARL AU Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique aux caractéristiques suivantes:
Dénomination : ADAM FICHE SARL AU
Objet :
- Marchand de poisson en gros et en demi gros (marcheur);
- Transport frigorifique de poisson;
- Commercialisation d'emballage de plastique;
- Import-export de poisson frais et congelés et de tous produits de mer.
Durée : 99 ans
Siège social : N°14 rue Hamria Qu Achbar SAFI
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 dirhams, il est divisé en 1.000 parts de 100,00 dhs chacune attribués comme suit : M. ELHILALE MOUNSEF : 1.000 Parts
La gérance et signature : M. ELHILALE MOUNSEF
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Le N° du registre du commerce : 10335 du 30/03/2020
N° 4758/PA

SOCIETE «LODGE HOUSSE» SARL-AU CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
Suite à un acte sous-seing privé en date du 10/03/2020 la propriétaire de la SOCIETE « LODGE HOUSSE », a décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants:
• DENOMINATION : SOCIETE « LODGE HOUSSE » SARL-AU.
• OBJET : exploitant auberge et restaurant. Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.
• SIEGE SOCIAL : AMADDELAIT OU SAID ZOUIGHA IASSAMEN IHDRAANE, AIT MOULLI, AIN LEUH CR-IFRANE.
• CAPITAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement

construction de bâtiment.
• La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social.
• Modification corrélative de l'article 2 des statuts de la société.
• L'assemblée générale a agréé la mise à jour des statuts selon la loi 5-96 promulguée par le dahir n° 1-97 du 13 février 1997
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Safi au 22/06/2020 sous le n°315.
N° 4757/PA

SOCIETE «A.M GRILLAGIX» RC n° 1065 à AZROU CESSION DE PARTS SOCIALES
L'assemblée générale extraordinaire en date du 10/06/2020 de la SOCIETE «A.M GRILLAGIX » a décidé :
- L'approbation de la cession de la cession de la cession des 500 parts sociales de Mr MEZZANE ABDENBI en faveur de Mr AMEZIANE AHMAD.
- Nomination de Mr MEZZANE ABDENBI et Mr AMEZIANE AHMAD des co-gérants
- La modification des articles 06,07 et 17 des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de première instance d'AZROU le 18/06/2020 sous le numéro 1065.
Pour extrait et mention
N° 4760/PA

SOCIETE «PROVENDES D'ATLAS» SARL-AU CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
Suite à un acte sous-seing privé en date du 10/03/2020 la propriétaire de la SOCIETE « PROVENDES D'ATLAS », a décidé la constitution d'une société ayant les critères suivants :
• DENOMINATION : SOCIETE « PROVENDES D'ATLAS » SARL-AU.
• OBJET : marchand de provendes et aliments du bétail. Et plus généralement toutes les opérations qui se rattachent aux objets précités.
• SIEGE SOCIAL : ZAOUIAT BEN SMIM, CR-IFRANE.
• CAPITAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 PARTS SOCIALES de 100,00 DHS chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et réparties comme suit :
Mme ITTO ALLA : 1 000 PARTS
• DUREE : 99 ans.
• GERANCE : Mme ITTO ALLA gérante pour une durée illimitée.
• ANNEE SOCIALE : commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal a été effectué le 18/06/2020 au tri-

bunal de première instance d'AZROU sous le n° 120, et immatriculée au RC N° 1297.
Pour extrait et mention
N° 4761/PA

SOCIETE CABINET DE COMPTABILITE AL ANDALOUS SARL A-U
CAPITAL SOCIAL : DIX MILLE DHS (10.000,00DHS)
SIEGE SOCIAL: SETTAT, N° 24 BLOC I MIMOUNA IF : 40391735
RC : 3161 SETTAT ICE : 000023615000073
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
I/- Aux termes d'un P.V en date du 31/12/2019, l'associé unique de la société CABINET DE COMPTABILITE AL ANDALOUS SARL A ASSOCIE UNIQUE a décidé ce qui suit :
II/- Transfert du siège social de la société du : SETTAT, BLOC 1 MIMOUNA à la nouvelle adresse, SETTAT, 50 RUE DES MARTYRS 2ème ETAGE ,par conséquent modification de l'article 3 des statuts « Siège social ».
III/- Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settata le 20/02/2020 sous le numéro : 121/2020.
Pour extrait et mention
La gérance
N° 4762/PA

SOCIETE NEJMEDDINE NEGOCE SARL-AU CAPITAL SOCIAL : DIX MILLE DHS (10.000,00DHS)
SIEGE SOCIAL : SETTAT, 3ème Etage Lotissement Ghazali Lot N°5 APPT N°8.
IF : 15167445
RC : 3933 SETTAT
Ajout d'activité
I/- Aux termes d'un P.V en date du 07/01/2020, l'associé de la société NEJMEDDINE NEGOCE SARL A-U a décidé ce qui suit :
II/- la suppression de l'activité de : Entrepreneur de travaux divers ou construction en la remplaçant par l'activité suivante : « Promoteur immobilier »
III/- Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settata le 20/02/2020 sous le numéro : 120/2020.
Pour extrait et mention
La gérance
N° 4763/PA

HAD FOOD
Dénomination : «HAD FOOD»
Forme juridique : «SARL»
Objet: FAST-FOOD-SNACK (Tenant).
Siège social: 12 Lot Projet Hassan II Zone 1 ESC 1 RD, Appt 11 H.M – Casablanca.
Durée: 99 ans
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00

H.R Outsourcing SARL
Tél: 0522733076
CONSTITUTION ORNI PRO EURO SARL AU
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 01/06/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes :
-dénomination : ORNI PRO EUROSARL AU
Objet :IMPORTATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET ACCESSOIRES DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET SERVICES .IMPORTATION ET COMMERCIALISATION DE TOUS PRODUITS ET MATIERES ET MATERIELS RELEVANT DE CETTE ACTIVITE.
Siège social : Hay El Qodsimm4 Rés Majorelle H Appt 3 RDC Sidi Bernoussi Casablanca.
Durée : 99 ans.
Capital social : le capital social s'élève à 100 000,00 DHS, divisé en 1 000 Parts sociales de 100 DH chacune attribués à :
Mr. AMEZIANE EL HASSANI KAMAL : 1 000 PARTS
Gérances: Mr. AMEZIANE EL HASSANI KAMAL
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 18/06/2020 sous le N°736258 – RC : 462153.
N° 4766/PA

DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
• DANY Ahmed : 500 parts.
• MOUMOUZ Ali : 500 parts.
• Gérance : DANY Ahmed.
• Dépôt légal est effectué auprès T.C à Casablanca, le 22/06/2020 Sous le numéro de RC N° : 462553.
N° 4764/PA

REDA CLOTHES
Dénomination : «REDA CLOTHES»
Forme juridique : «SARL AU»
Objet: Commercialisation des vêtements Confection (Marchand détail et en Gros).
Siège social: 16, Rue Jilali Al Oraibi, 8ème Etage, N° 18 – Casablanca
Durée: 99 ans
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
• ID LHADJ BELLA Abdellatif: 1000 parts.
• Gérance : ID LHADJ BELLA Abdellatif.
• Dépôt légal est effectué auprès T.C à Casablanca, le 19/06/2020 Sous le numéro de RC N° : 462329.
N° 4765/PA

HAD FOOD
Dénomination : «HAD FOOD»
Forme juridique : «SARL»
Objet: FAST-FOOD-SNACK (Tenant).
Siège social: 12 Lot Projet Hassan II Zone 1 ESC 1 RD, Appt 11 H.M – Casablanca.
Durée: 99 ans
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

STE *CRISTAMINE* S.A.R.L
Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/05/2020 enregistré le 27/05/2020 il a été établis les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Société «CRISTAMINE » S.A.R.L

- Objet : RECHERCHE ET EXPLOITATION MINIÈRE

- LA REALISATION DE TOUTES OPERATIONS D'EXPLOITATION MINIÈRE, NOTAMMENT L'EXTRACTION, LE TRAITEMENT, LA TRANSFORMATION DES SUBSTANCES MINÉRALES, LA MISE EN VALEUR ET LA CONSTRUCTION DE MINES.

- LA COMMERCIALISATION ET L'EXPORTATION DES SUBSTANCES MINÉRALES.

- Siège Social : N° 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASABLANCA

- Durée : 99 ans.

- Capital Social : SIX MILLES DIRHAMS (600.000,00 DH) divisé en SIX MILLE (6.000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 6.000 et divisée comme suit :

- Mr BOUZEKRI MOULAY ABDELKADER : 1.800 Parts

- Mr ELABBOUSSI EL MOKHTAR : 1.800 Parts

- Mr FARCHI ZAROUAL : 1.800 Parts

- Mme NASR ALLAH SIHAM : 600 Parts

- La Gérance : La société administrée et gérée par les Co-Gérants.

Mr BOUZEKRI MOULAY ABDELKADER, nationalité Marocaine, Titulaire de la C.I.N N° BJ105636 et demeurant à : HAY LAMIA, BLOC 12, N° 3, ETAGE 1, CASABLANCA.

Mr ELABBOUSSI EL MOKHTAR, nationalité Marocaine, Titulaire de la C.I.N N° QA33031 et demeurant à DERB MOULAY BOUCHAIB, RUE 11, N° 127, CD, CASABLANCA.

- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat

greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 22/06/2020 Sous N° 736670 Immatriculé au RC N° 462.599 / Casablanca.

13/07/2009
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 4767/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CERCLE TAMANAR
CAIDAT SMIMOU
C.R SMIMOU
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03 /2020

Le 21/07/2020 à 10h 00mn Il sera procédé au bureau du président de la Commune Smimou (Province d'Essaouira) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif

Objet : Travaux d'extension de dar taliba a la commune de smimou province d'Essaouira

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le prix le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams 10.000dh

Estimation des couts des prestations maximum pour l'exécution des travaux a réaliser est de :six cent soixante-dix-neuf mille trente-cinq dirhams .95ct TTC 679.035,95dh

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par portail électronique : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4768/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE

N° 4769/PA

D'ESSAOUIRA
CERCLE
DE TAMANAR
COMMUNE SMIMOU
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/2020

Le 18 /03/2020 à : 13 heures du matin, il sera procédé dans le siège de la commune de SMIMOU à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

• ELECTRIFICATION EN tier CATEGORIE DES LOGEMENT RELATIVES A L'APPRENTISSAGE : SIDI BOUSKRI, TABIYA, TILIOUA ET CENTRE SMIMOU.

A LA COMMUNE SMIMOU PROVINCE ESSAOUIRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Monsieur le président de la commune de SMIMOU il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (WWW.marchespublics.gov.ma).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ mille dirhams (5.000,00 dhs)

-L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent vingt cinq mille quatre cent trente-six dirhams vingt-quatre centimes (125.436,24dhs)

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le président de la commune,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les envoyés par voie électronique au maitre d'ouvrage, conformément à l'arrêté de ministre de l'économie et de finance n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

REMARQUE :
- seul les entreprises agréées par L'ONE ont le droit de participer .
- Toutes les pièces et copies présenter par les entrepreneurs doivent être légalisés conforme a l'original

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CAIDAT M'SILA
COMMUNE M'SILA

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 01/INDH/2020 .
SEANCE PUBLIQUE

Le 21/07/2020 à 11 . Heures se déroulera dans les Bureaux de la commune M'sila l'ouverture des plis relatifs aux : **Travaux d'aménagement d'un terrain de foot-ball au centre Msila et construction d'un complexe sportif du collège Msila à la Commune M'sila Province de Taza »**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès Bureaux de la Commune de Msila Province TAZA , ou téléchargé du site : www.marchespublics.gov.com.

- La caution provisoire est fixée à la valeur : 40.000,00 Dhs(Quarante Mille dh .00 cts)
- Le coût estimatif des travaux : **2.119.755,00** Dhs (Deux Million Cent Dix Neuf Mille Sept Cent Cinquante Cinq dh .00 cts) .

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs dossiers contre récépissés au bureau de la commune de Msila.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit soumissionner par voie électronique.

Les entreprises sont tenues de produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises. A cet effet, il est exigé pour le présent appel d'offre ce qui suit :

	SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
Nouveau système	A	A5	4

Les Pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'art 4 du règlement de consultation.

N° 4770/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DRAA-TAFILALTE
DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
AU RABAIS OU A LA MAJORATION N° : 23/INV/2020, 24/INV/2020, 25/INV/2020, 26/INV/2020.
SEANCE PUBLIQUE

Le 20 juillet 2020, à partir de 10 heures du matin, il sera procédé au bureau du chef de service des affaires administratives et financières relevant de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert au rabais ou à la majoration pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN Dhs	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EN Dhs
23/INV/2020	Travaux de raccordement 2 ème catégorie souterrain a 22 kv du poste de transformation au réseau électrique ONEE-Branche électricité- du centre des classes préparatoires Moulay El Hassan à la commune d'Ouarzazate, province d'Ouarzazate	734 805,60	15 000,00
24/INV/2020	Travaux de construction de 02 espaces de l'enseignement préscolaire dans les écoles primaires relevant de la direction de Ouarzazate, dans la ct de Ait Zineb, province de Ouarzazate.	452 781.60	10 000.00
25/INV/2020	Travaux de construction de 09 espaces de l'enseignement préscolaire dans les écoles primaires relevant de la direction de Ouarzazate, dans la ct de Tidili, province de Ouarzazate.	2 050 242.00	45 000.00
26/INV/2020	Travaux de construction de 05 espaces de l'enseignement préscolaire dans les écoles primaires relevant de la direction de Ouarzazate, dans le ct : Iznague, Ouiselssate et Siroua, province de Ouarzazate.	1 115 994.00	25 000.00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau des marchés à la direction de l'AREF DRAA-TAFILALTE à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 6 des règlements de la consultation

NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

N° 4771/PA